



Cenovus Energy Inc.

États financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc. Les états financiers consolidés ont été établis par la direction en dollars canadiens selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent certaines estimations que la direction a jugées les plus appropriées.

Le conseil d'administration a approuvé l'information contenue dans les états financiers consolidés. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de ces états financiers principalement par l'entremise de son comité d'audit, formé de trois administrateurs indépendants. Le comité d'audit a un mandat écrit qui respecte les exigences actuelles des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et, en principe, il se conforme volontairement aux lignes directrices sur les comités d'audit établies par la New York Stock Exchange. Le comité d'audit se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants au moins une fois par trimestre pour passer en revue et approuver les états financiers consolidés et le rapport de gestion intermédiaires avant leur publication, et une fois par année pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion annuels et recommander leur approbation au conseil d'administration.

Évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction est aussi responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne a été conçu de façon à fournir à la direction une assurance raisonnable eu égard à la préparation et à la présentation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle interne, aussi bien conçus soient-ils, comportent des limites qui leur sont inhérentes. Par conséquent, même si les systèmes de contrôle interne ont été jugés efficaces, ils ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable en ce qui a trait à la préparation et à la présentation des états financiers. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2012.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables indépendant, a été mandaté pour effectuer l'audit et exprimer des opinions indépendantes sur les états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012, lesquelles sont exprimées dans son rapport d'audit daté du 13 février 2013. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a exprimé de telles opinions.

Le président et
chef de la direction de
Cenovus Energy Inc.,

(signé)
Brian C. Ferguson

Le 13 février 2013

Le vice-président directeur et
chef des finances de
Cenovus Energy Inc.,

(signé)
Ivor M. Ruste

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Cenovus Energy Inc.

Nous avons effectué l'audit intégré des états financiers consolidés de 2012 et de 2011 de Cenovus Energy Inc. et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012 et l'audit de ses états financiers consolidés de 2010. Nos opinions, qui se fondent sur nos audits, sont présentées ci-après.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 ainsi que les états consolidés des résultats et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2012 et les notes annexes, notamment un résumé des principales méthodes comptables et autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos audits. Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Les normes d'audit généralement reconnues du Canada requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants, par sondages, concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des principes et des méthodes comptables retenus et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Cenovus Energy Inc. aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2012 selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons aussi audité le contrôle interne de Cenovus Energy Inc. à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Responsabilité de la direction pour le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de son évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière présentée dans le rapport de la direction inclus dans les présentes.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectué conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants.

L'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière comporte l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

Définition du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus, et qui comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; ii) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre l'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; iii) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Limites inhérentes

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Opinion

À notre avis, Cenovus Energy Inc. maintenant, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le COSO.

(signé)

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
Calgary (Alberta) Canada

Le 13 février 2013

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en M\$, sauf les données par action)

	Notes	2012	2011	2010
Produits des activités ordinaires	1			
Chiffre d'affaires brut		17 229	16 185	13 090
Moins les redevances		387	489	449
		16 842	15 696	12 641
Charges	1			
Marchandises achetées		9 223	9 090	7 551
Frais de transport et de fluidification		1 798	1 369	1 065
Charges opérationnelles		1 682	1 406	1 286
Taxe sur la production et impôts miniers		37	36	34
(Profit) perte lié à la gestion des risques	31	(393)	(248)	(324)
Amortissement et épuisement	16	1 585	1 295	1 302
Perte de valeur du goodwill	19	393	-	-
Coûts de prospection	15	68	-	3
Frais généraux et frais d'administration		352	295	246
Charges financières	5	455	447	498
Produits d'intérêts	6	(109)	(124)	(144)
(Profit) perte de change, montant net	7	(20)	26	(51)
(Profit) perte à la sortie d'actifs	17	-	(107)	(116)
Autre (profit) perte, montant net		(5)	4	(13)
Résultat avant impôt sur le résultat		1 776	2 207	1 304
Charge d'impôt sur le résultat	8	783	729	223
Résultat net		993	1 478	1 081
Autres éléments du résultat global, moins l'impôt				
Écart de change		(24)	48	71
Résultat global		969	1 526	1 152
Résultat net par action ordinaire	9			
De base		1,31 \$	1,96 \$	1,44 \$
Dilué		1,31 \$	1,95 \$	1,43 \$

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre
(en M\$)

	Notes	2012	2011
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	1 160	495
Comptes débiteurs et produits à recevoir	11	1 464	1 405
Partie courante de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise	12	384	372
Stocks	13	1 288	1 291
Gestion des risques	31	283	232
Actifs détenus en vue de la vente	14	-	116
		4 579	3 911
Actif courant			
Actifs de prospection et d'évaluation	1,15	1 285	880
Immobilisations corporelles, montant net	1,16	16 152	14 324
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise	12	1 398	1 822
Gestion des risques	31	5	52
Impôt sur le résultat à recouvrer		-	29
Autres actifs	18	58	44
Goodwill	1,19	739	1 132
		24 216	22 194
Total de l'actif			
Passif et capitaux propres			
Passif courant			
Comptes créditeurs et charges à payer	20	2 650	2 579
Impôt sur le résultat à payer		217	329
Partie courante de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise	12	386	372
Gestion des risques	31	17	54
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	14	-	54
		3 270	3 388
Passif courant			
Dette à long terme	21	4 679	3 527
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise	12	1 426	1 853
Gestion des risques	31	1	14
Passifs relatifs au démantèlement	22	2 315	1 777
Autres passifs	23	151	128
Impôt différé	8	2 568	2 101
		14 410	12 788
Total du passif			
Capitaux propres		9 806	9 406
		24 216	22 194
Total du passif et des capitaux propres			
Engagements et éventualités	33		

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration,

(signé)

Michael A. Grandin
Administrateur
Cenovus Energy Inc.

(signé)

Colin Taylor
Administrateur
Cenovus Energy Inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en M\$)

	Capital social (note 25)	Surplus d'apport (note 25)	Résultats non distribués	CAERG ¹⁾	Total
Solde au 1^{er} janvier 2010	3 681	4 083	45	-	7 809
Résultat net	-	-	1 081	-	1 081
Autres éléments du résultat global	-	-	-	71	71
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	1 081	71	1 152
Actions ordinaires émises aux termes de régimes d'options sur actions	35	-	-	-	35
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(601)	-	(601)
Solde au 31 décembre 2010	3 716	4 083	525	71	8 395
Résultat net	-	-	1 478	-	1 478
Autres éléments du résultat global	-	-	-	48	48
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	1 478	48	1 526
Actions ordinaires émises aux termes de régimes d'options sur actions	64	-	-	-	64
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	24	-	-	24
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(603)	-	(603)
Solde au 31 décembre 2011	3 780	4 107	1 400	119	9 406
Résultat net	-	-	993	-	993
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(24)	(24)
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	993	(24)	969
Actions ordinaires émises aux termes de régimes d'options sur actions	49	-	-	-	49
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	47	-	-	47
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(665)	-	(665)
Solde au 31 décembre 2012	3 829	4 154	1 728	95	9 806

1) Cumul des autres éléments du résultat global.

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en M\$)

	Notes	2012	2011	2010
Activités opérationnelles				
Résultat net		993	1 478	1 081
Amortissement et épuisement		1 585	1 295	1 302
Perte de valeur du goodwill		393	-	-
Coûts de prospection		68	-	-
Impôt différé	8	474	575	141
Flux de trésorerie d'impôt à la sortie d'actifs		-	13	-
(Profit) perte latent lié à la gestion des risques	31	(57)	(180)	(46)
(Profit) perte de change latent	7	(70)	(42)	(69)
(Profit) perte à la sortie d'actifs	17	-	(107)	(116)
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	5,22	86	75	75
Autres		171	169	44
		3 643	3 276	2 412
Variation nette des autres actifs et passifs		(113)	(82)	(55)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		(110)	79	234
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		3 420	3 273	2 591
Activités d'investissement				
Dépenses d'investissement – actifs de prospection et d'évaluation	15	(654)	(527)	(350)
Dépenses d'investissement – immobilisations corporelles	16	(2 795)	(2 265)	(1 851)
Produit tiré de la sortie d'actifs		76	173	309
Flux de trésorerie d'impôt à la sortie d'actifs		-	(13)	-
Variation nette des investissements et autres		(13)	(28)	4
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		50	130	95
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(3 336)	(2 530)	(1 793)
Flux de trésorerie avant les activités de financement, montant net				
		84	743	798
Activités de financement				
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net		3	(9)	-
Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net		-	-	(58)
Émission de titres d'emprunt		1 219	-	-
Produit tiré de l'émission d'actions ordinaires		37	48	28
Dividendes sur actions ordinaires	9	(665)	(603)	(601)
Autres		(2)	6	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		592	(558)	(631)
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises				
		(11)	10	(22)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie				
		665	195	145
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice				
		495	300	155
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice				
		1 160	495	300

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

32

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES

Cenovus Energy Inc. et ses filiales (collectivement, « Cenovus » ou la « société ») sont engagées dans la mise en valeur, la production et la commercialisation de pétrole brut, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel (« LGN ») au Canada et possèdent des installations de raffinage aux États-Unis (« É.-U. »).

Cenovus a commencé à être exploitée de façon indépendante le 1^{er} décembre 2009, par suite du plan d'arrangement (l'« arrangement ») conclu avec Encana Corporation (« Encana »). Selon cet arrangement, Encana a été divisée en deux sociétés d'énergie indépendantes, soit Encana, société gazière, et Cenovus, société pétrolière. Dans le cadre de l'arrangement, les actionnaires ordinaires d'Encana ont reçu une action de chacune des deux nouvelles sociétés, Encana et Cenovus, contre chaque action d'Encana qu'ils détenaient.

Cenovus a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et ses actions sont négociées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à celle de New York (« NYSE »). Son siège social et bureau administratif est situé au 2600, 500 Centre Street S.E., Calgary, Alberta, Canada, T2G 1A6. L'information sur la base d'établissement des présents états financiers consolidés se trouve à la note 2.

Les secteurs à présenter de la société sont les suivants :

- **Sables bitumineux**, secteur comprenant la mise en valeur et la production des actifs de bitume de Cenovus à Foster Creek, à Christina Lake et à Narrows Lake, de même que les actifs de pétrole lourd à Pelican Lake. Ce secteur comprend également les actifs et les projets de gaz naturel de l'Athabaska et divers projets encore aux premiers stades de la mise en valeur, comme Grand Rapids et Telephone Lake. Certains gisements exploités par la société dans le secteur des sables bitumineux, notamment Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, sont détenus conjointement avec ConocoPhillips, société ouverte américaine non apparentée.
- **Hydrocarbures classiques**, qui comprend la mise en valeur et la production de pétrole brut classique, de LGN et de gaz naturel en Alberta et en Saskatchewan, dont le projet de récupération assistée des hydrocarbures au dioxyde de carbone de Weyburn et les nouvelles zones potentielles de pétrole avare.
- **Raffinage et commercialisation**, secteur centré sur le raffinage des produits de pétrole brut en pétrole raffiné et en produits chimiques, dans deux raffineries situées aux É.-U. Les raffineries sont détenues conjointement avec Phillips 66, société américaine non liée cotée en bourse, et exploitées par celle-ci. Ce secteur commercialise aussi le pétrole brut et le gaz naturel de Cenovus, ainsi que les produits achetés et vendus provenant de tiers qui offrent une souplesse opérationnelle accrue pour les engagements de transport, les types de produit, les points de livraison et la diversification de la clientèle.
- **Activités non sectorielles et éliminations**, qui comprend essentiellement les profits et pertes latents comptabilisés sur les instruments financiers dérivés, les profits et pertes à la sortie d'actifs et les frais généraux, frais d'administration et frais de financement liés à l'ensemble des activités de Cenovus. Lorsqu'un instrument financier est réglé, le profit ou la perte réalisé est comptabilisé dans le secteur opérationnel auquel se rapporte l'instrument. Les éliminations sont liées aux ventes, au résultat opérationnel et aux achats intersectoriels de produits, qui sont comptabilisés aux prix de cession interne en fonction des prix du marché courants, ainsi qu'au résultat intersectoriel non réalisé sur les stocks.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière d'abord par secteur et, ensuite, par produit et par emplacement géographique.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

A) Résultat opérationnel - Informations sectorielles et opérationnelles

Exercices clos les 31 décembre	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Raffinage et commercialisation		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Produits des activités ordinaires									
Chiffre d'affaires brut	4 088	3 291	2 702	2 068	2 328	2 284	11 356	10 625	8 228
Moins les redevances	215	284	279	172	205	170	-	-	-
	3 873	3 007	2 423	1 896	2 123	2 114	11 356	10 625	8 228
Charges									
Marchandises achetées	-	-	-	-	-	-	9 506	9 149	7 674
Transport et fluidification	1 653	1 231	935	145	138	130	-	-	-
Charges opérationnelles	584	438	367	513	488	434	587	481	488
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	37	36	34	-	-	-
(Profit) perte à la gestion des risques	(80)	70	(10)	(252)	(152)	(258)	(4)	14	(10)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 716	1 268	1 131	1 453	1 613	1 774	1 267	981	76
Amortissement et épuisement	482	347	375	905	778	799	146	130	96
Perte de valeur du goodwill	-	-	-	393	-	-	-	-	-
Coûts de prospection	-	-	3	68	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	1 234	921	753	87	835	975	1 121	851	(20)

Exercices clos les 31 décembre	Activités non sectorielles et éliminations			Résultat consolidé		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Produits des activités ordinaires						
Chiffre d'affaires brut	(283)	(59)	(124)	17 229	16 185	13 090
Moins les redevances	-	-	-	387	489	449
	(283)	(59)	(124)	16 842	15 696	12 641
Charges						
Marchandises achetées	(283)	(59)	(123)	9 223	9 090	7 551
Transport et fluidification	-	-	-	1 798	1 369	1 065
Charges opérationnelles	(2)	(1)	(3)	1 682	1 406	1 286
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	37	36	34
(Profit) perte lié à la gestion des risques	(57)	(180)	(46)	(393)	(248)	(324)
	59	181	48	4 495	4 043	3 029
Amortissement et épuisement	52	40	32	1 585	1 295	1 302
Perte de valeur du goodwill	-	-	-	393	-	-
Coûts de prospection	-	-	-	68	-	3
Résultat sectoriel	7	141	16	2 449	2 748	1 724
Frais généraux et frais d'administration	352	295	246	352	295	246
Charges financières	455	447	498	455	447	498
Produits d'intérêts	(109)	(124)	(144)	(109)	(124)	(144)
(Profit) perte de change, montant net	(20)	26	(51)	(20)	26	(51)
(Profit) perte à la sortie d'actifs	-	(107)	(116)	-	(107)	(116)
Autre (profit) perte, montant net	(5)	4	(13)	(5)	4	(13)
	673	541	420	673	541	420
Résultat avant impôt				1 776	2 207	1 304
Charge d'impôt sur le résultat				783	729	223
Résultat net				993	1 478	1 081

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

B) Résultats financiers par produit en amont

Exercices clos les 31 décembre	Pétrole brut et LGN								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Produits des activités ordinaires									
Chiffre d'affaires brut	4 037	3 217	2 610	1 559	1 492	1 229	5 596	4 709	3 839
Moins les redevances	215	282	276	166	193	153	381	475	429
	3 822	2 935	2 334	1 393	1 299	1 076	5 215	4 234	3 410
Charges									
Transport et fluidification	1 651	1 229	934	126	104	86	1 777	1 333	1 020
Charges opérationnelles	548	409	339	294	244	199	842	653	538
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	34	27	28	34	27	28
(Profit) perte lié à la gestion des risques	(62)	87	14	(23)	43	5	(85)	130	19
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 685	1 210	1 047	962	881	758	2 647	2 091	1 805

Exercices clos les 31 décembre	Gaz naturel								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Produits des activités ordinaires									
Chiffre d'affaires brut	40	63	78	496	825	1 042	536	888	1 120
Moins les redevances	-	2	1	6	12	17	6	14	18
	40	61	77	490	813	1 025	530	874	1 102
Charges									
Transport et fluidification	2	2	1	19	34	44	21	36	45
Charges opérationnelles	25	24	23	215	240	231	240	264	254
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	3	9	6	3	9	6
(Profit) perte lié à la gestion des risques	(18)	(17)	(24)	(229)	(195)	(263)	(247)	(212)	(287)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	31	52	77	482	725	1 007	513	777	1 084

Exercices clos les 31 décembre	Autres								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Produits des activités ordinaires									
Chiffre d'affaires brut	11	11	14	13	11	13	24	22	27
Moins les redevances	-	-	2	-	-	-	-	-	2
	11	11	12	13	11	13	24	22	25
Charges									
Transport et fluidification	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges opérationnelles	11	5	5	4	4	4	15	9	9
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(Profit) perte lié à la gestion des risques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-	6	7	9	7	9	9	13	16

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

B) Résultats financiers par produit en amont (suite)

Exercices clos les 31 décembre	Total par produit en amont								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Produits des activités ordinaires									
Chiffre d'affaires brut	4 088	3 291	2 702	2 068	2 328	2 284	6 156	5 619	4 986
Moins les redevances	215	284	279	172	205	170	387	489	449
	3 873	3 007	2 423	1 896	2 123	2 114	5 769	5 130	4 537
Charges									
Transport et fluidification	1 653	1 231	935	145	138	130	1 798	1 369	1 065
Charges opérationnelles	584	438	367	513	488	434	1 097	926	801
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	37	36	34	37	36	34
(Profit) perte lié à la gestion des risques	(80)	70	(10)	(252)	(152)	(258)	(332)	(82)	(268)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 716	1 268	1 131	1 453	1 613	1 774	3 169	2 881	2 905

C) Information géographique

Exercices clos les 31 décembre	Canada			États-Unis			Chiffres consolidés		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Produits des activités ordinaires									
Chiffre d'affaires brut	8 069	7 513	6 466	9 160	8 672	6 624	17 229	16 185	13 090
Moins les redevances	387	489	449	-	-	-	387	489	449
	7 682	7 024	6 017	9 160	8 672	6 624	16 842	15 696	12 641
Charges									
Marchandises achetées	1 884	1 867	1 456	7 339	7 223	6 095	9 223	9 090	7 551
Transport et fluidification	1 798	1 369	1 065	-	-	-	1 798	1 369	1 065
Charges opérationnelles	1 118	947	814	564	459	472	1 682	1 406	1 286
Taxes sur la production et impôts miniers	37	36	34	-	-	-	37	36	34
(Profit) perte lié à la gestion des risques	(385)	(255)	(322)	(8)	7	(2)	(393)	(248)	(324)
	3 230	3 060	2 970	1 265	983	59	4 495	4 043	3 029
Amortissement et épuisement	1 439	1 165	1 216	146	130	86	1 585	1 295	1 302
Perte de valeur du goodwill	393	-	-	-	-	-	393	-	-
Coûts de prospection	68	-	3	-	-	-	68	-	3
Résultat sectoriel	1 330	1 895	1 751	1 119	853	(27)	2 449	2 748	1 724

Les secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques exercent leurs activités au Canada. Les deux usines de raffinage de Cenovus sont situées et exploitées aux É.-U. Le pétrole brut et le gaz naturel de Cenovus, dont la production se fait au Canada, ainsi que les produits achetés et vendus provenant de tiers sont commercialisés au Canada. Les ventes de produits physiques réglées aux É.-U. sont considérées comme des ventes à l'exportation conclues par une entreprise canadienne. Le secteur Activités non sectorielles et éliminations est imputé au Canada, hormis le profit ou la perte latent lié à la gestion des risques, qui est imputé au pays de résidence de l'entité effectuant l'opération concernée.

Ventes à l'exportation

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN produits ou achetés au Canada qui ont été livrés à des clients situés à l'extérieur du Canada ont totalisé 671 M\$ (700 M\$ en 2011 et 646 M\$ en 2010).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

D) Actifs de prospection et d'évaluation, immobilisations corporelles, goodwill et total de l'actif

Par secteur

31 décembre	Actifs de prospection et d'évaluation		Immobilisations corporelles	
	2012	2011	2012	2011
Sables bitumineux	1 110	741	7 764	6 224
Hydrocarbures classiques	175	139	4 929	4 668
Raffinage et commercialisation	-	-	3 088	3 200
Activités non sectorielles et éliminations	-	-	371	232
Chiffres consolidés	1 285	880	16 152	14 324
31 décembre	Goodwill		Total de l'actif	
	2012	2011	2012	2011
Sables bitumineux	739	739	11 972	10 524
Hydrocarbures classiques	-	393	5 304	5 566
Raffinage et commercialisation	-	-	5 018	4 927
Activités non sectorielles et éliminations	-	-	1 922	1 177
Chiffres consolidés	739	1 132	24 216	22 194

Par région

31 décembre	Actifs de prospection et d'évaluation		Immobilisations corporelles	
	2012	2011	2012	2011
Canada	1 285	880	13 065	11 124
États-Unis	-	-	3 087	3 200
Chiffres consolidés	1 285	880	16 152	14 324
31 décembre	Goodwill		Total de l'actif	
	2012	2011	2012	2011
Canada	739	1 132	19 744	17 536
États-Unis	-	-	4 472	4 658
Chiffres consolidés	739	1 132	24 216	22 194

E) Dépenses d'investissement

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Investissements			
Sables bitumineux	2 211	1 415	857
Hydrocarbures classiques	848	788	526
Raffinage et commercialisation	118	393	656
Activités non sectorielles	191	127	76
	3 368	2 723	2 115
Acquisitions			
Sables bitumineux ²⁾	69	44	23
Hydrocarbures classiques	45	25	25
Raffinage et commercialisation	-	-	38
Activités non sectorielles	-	2	-
Total¹⁾	3 482	2 794	2 201

1) Comprend les dépenses consacrées aux immobilisations corporelles et aux actifs de prospection et d'évaluation.

2) L'acquisition d'actifs de 2012 comprend la reprise d'un passif relatif au démantèlement de 33 M\$.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

Principaux clients

En ce qui a trait à la commercialisation et à la vente du pétrole brut, du gaz naturel et des produits raffinés appartenant à Cenovus et achetés par celle-ci, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, Cenovus avait trois clients (deux en 2011 et deux en 2010) qui, pris individuellement, représentent plus de 10 % de son chiffre d'affaires brut consolidé. Les ventes effectuées à ces clients, d'importantes sociétés d'énergie de renommée internationale ayant une notation de première qualité, se sont élevées à approximativement 3 928 M\$, 3 300 M\$ et 2 839 M\$ (7 324 M\$ et 2 683 M\$ en 2011 et 5 376 M\$ et 2 295 M\$ en 2010).

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Dans les présents états financiers consolidés, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les symboles « \$ CA » et « \$ » désignent le dollar canadien et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et selon l'interprétation fournie par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »). Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui a trait aux exceptions décrites dans les méthodes comptables de la société à la note 3.

Les présents états financiers consolidés de Cenovus ont été approuvés par le conseil d'administration le 13 février 2013.

3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES

A) Consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les comptes de Cenovus et ceux de ses filiales. Les filiales sont des entités dont les méthodes financières et opérationnelles peuvent être régies par la société. Les filiales sont consolidées à partir de la date de prise de contrôle et restent consolidées jusqu'au moment de la perte de contrôle. Toutes les opérations intersociétés, les soldes ainsi que les profits et les pertes latents découlant d'opérations intersociétés sont éliminés à la consolidation.

Les participations dans des sociétés de personnes sous contrôle conjoint et dans des coentreprises non constituées en société, qui exercent certaines des activités de mise en valeur, de production et de raffinage de pétrole brut de Cenovus, sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle, méthode selon laquelle les comptes consolidés reflètent la quote-part revenant à Cenovus des produits, des charges, de l'actif et du passif de ces comptes.

B) Information sectorielle

La direction a établi les secteurs opérationnels en fonction de renseignements examinés périodiquement aux fins de prise de décisions, d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance par les principaux décideurs de Cenovus en ce qui a trait aux activités opérationnelles. La société évalue la performance financière de ses secteurs opérationnels principalement en fonction des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

C) Conversion des devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie de présentation de la société est le dollar canadien. Les actifs et les passifs des établissements de la société à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de la société sont convertis dans la monnaie de présentation aux cours de clôture de la période, tandis que les produits et les charges le sont au cours moyen de la période. Les profits et pertes de change se rapportant aux établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à titre d'écart de change.

Lorsque la société cède la totalité d'une participation dans un établissement à l'étranger ou qu'elle en perd le contrôle ou le contrôle conjoint ou que son influence n'est plus significative, les profits ou les pertes de change découlant de la participation et cumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat net. Lorsque la société cède une partie d'une participation dans un établissement à l'étranger qui demeure toutefois une filiale, un montant proportionnel des profits et des pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global est réparti entre les participations qui donnent le contrôle et celles qui ne le donnent pas.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

Opérations et soldes

Les opérations en devises sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives aux cours du change en vigueur à la date de chacune des opérations. Les actifs et passifs monétaires de Cenovus libellés en devises sont convertis dans sa monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date de clôture. Tout profit ou perte est porté aux états consolidés des résultats et du résultat global.

D) Comptabilisation des produits et des produits d'intérêts

Ventes de marchandises

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de LGN, de produits du pétrole et de produits raffinés de Cenovus sont comptabilisés lors du transfert au client des risques et avantages significatifs attachés à la propriété de ces produits, lorsque le prix de vente et les coûts peuvent être évalués de façon fiable et que des avantages économiques futurs iront à la société. Ces conditions sont généralement remplies lors du transfert du titre de propriété du produit du client à la société. Les produits tirés de la production de pétrole brut et de gaz naturel représentent la quote-part de la société, déduction faite des redevances versées au gouvernement et autres titulaires de participations minières.

Les transactions d'achat et de vente de marchandises auprès d'une même partie conclues en considération l'une de l'autre sont comptabilisées au montant net. Les produits liés aux services offerts dans le cadre desquels Cenovus agit comme mandataire sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif à mesure que les intérêts sont cumulés.

E) Frais de transport et de fluidification

Les frais liés au transport de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN, y compris le coût des diluants utilisés pour la fluidification, sont constatés lorsque le produit est vendu.

F) Taxe sur la production et impôts miniers

Les frais payés aux titulaires de participations non minières qui sont fondés sur la production de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN sont constatés lorsque le produit est vendu.

G) Coûts de prospection

Les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux de prospecter (les coûts de pré-prospection) sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection au cours de la période durant laquelle ils sont engagés.

Les coûts engagés après l'obtention des droits légaux de prospecter sont initialement incorporés. S'il est établi que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont impossibles ou si la société décide d'interrompre les activités de prospection et d'évaluation, les coûts cumulés non recouvrables sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection.

H) Régimes d'avantages sociaux

La société offre à ses salariés un régime de retraite, qui comprend une composante de cotisations définies et une composante de prestations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

La société comptabilise ses obligations découlant de la composante à prestations définies ainsi que les charges connexes, déduction faite des actifs des régimes.

Le coût du régime de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées d'après le nombre d'années de service et reflète les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts futurs prévus des soins de santé.

La charge de retraite du régime à prestations définies tient compte du coût des prestations de retraite gagnées au cours de l'exercice, des charges d'intérêts sur les obligations découlant des régimes de retraite, du rendement attendu des actifs des régimes, de l'amortissement des ajustements découlant des modifications des régimes de retraite et de l'amortissement de l'excédent de l'écart actuariel net sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période englobant la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des employés couverts par les régimes, activités dont les droits ne sont pas encore acquis. Les prestations acquises aux termes des régimes sont amorties sur-le-champ.

La charge de retraite du régime à cotisations définies est inscrite lorsque les prestations sont gagnées.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

I) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés sur une base non actualisée aux montants qui devraient être versés selon les taux et les législations adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cenovus utilise la méthode du report variable pour comptabiliser ses impôts sur le résultat. Selon cette méthode, la société constate l'impôt différé pour tenir compte de l'incidence de toute différence temporelle entre la valeur comptable et la base fiscale d'un actif ou d'un passif, au moyen des taux d'imposition quasi adoptés dont l'application est attendue lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les soldes d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte des changements des taux d'imposition qui sont quasi adoptés, l'ajustement étant comptabilisé en résultat net au cours de la période où le changement se produit, sauf s'il se rapporte à des éléments qui sont passés en charges ou crédités directement aux capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, respectivement.

Un impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporelles générées par des participations dans des filiales, quand la société exerce le contrôle sur le moment du renversement de la différence temporelle et qu'il est probable que celle-ci ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé dans l'avenir et qui pourra être compensé par les différences temporelles.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont compensés que s'ils sont générés par la même entité et dans le même territoire de compétence fiscale.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés comme éléments non courants.

J) Résultat net par action

Le résultat net de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action ordinaire est calculé en tenant compte de la dilution potentielle qui surviendrait si les options sur actions ou autres contrats d'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires. L'effet dilutif des options sur actions et des autres instruments ayant un effet potentiellement dilutif est établi selon la méthode du rachat d'actions. En vertu de cette méthode, il est présumé que le produit de l'exercice des options sur actions dans le cours est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen. Pour les contrats qui peuvent être réglés en trésorerie ou en actions au gré du porteur, l'option de règlement qui a l'effet dilutif le plus grand est employée pour calculer le résultat net dilué par action ordinaire.

K) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, tels que des dépôts du marché monétaire ou des instruments de type similaire, dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur achat.

L) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation, selon la méthode du premier entré, premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend tous les coûts engagés dans le cours normal des activités relativement à la fabrication et à l'emplacement actuel du produit. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif établi dans le cours normal des activités, moins les frais de vente attendus. Si la valeur comptable dépasse la valeur nette de réalisation, une dépréciation est constatée, celle-ci pouvant être reprise dans une période ultérieure si les circonstances y ayant donné lieu n'existent plus.

M) Actifs (groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente

Les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est essentiellement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si la vente est hautement probable. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des frais de vente.

N) Actifs de prospection et d'évaluation

Les coûts engagés après l'obtention du droit légal de prospecter une zone et avant l'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du secteur sont incorporés dans les actifs de prospection et d'évaluation. Ces coûts comprennent les coûts d'acquisition des permis, d'exécution d'études géologiques et géophysiques, de forage, d'échantillonnage et de démantèlement ainsi que d'autres coûts internes directement attribuables. Les actifs de prospection et d'évaluation ne sont pas amortis et font l'objet d'un report en avant jusqu'à ce que la

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

faisabilité technique et la viabilité commerciale du terrain, du projet ou de la zone soient établies ou que les actifs soient considérés comme ayant subi une perte de valeur.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone ont été établies, la valeur comptable des actifs liés au champ, à la zone ou au projet fait l'objet d'un test de dépréciation. La valeur comptable, déduction faite de toute perte de valeur, est alors reclassée dans les immobilisations corporelles.

Les coûts de prospection et d'évaluation font périodiquement l'objet d'examen de nature technique et commerciale, en plus d'être passés en revue par la direction, afin que la société puisse établir qu'elle a toujours l'intention de mettre en valeur les ressources concernées. Lorsqu'il est établi que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont impossibles ou que la direction décide de ne pas y poursuivre d'activités de prospection et d'évaluation, les coûts non recouvrables cumulés sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection au cours de la période où est prise la décision.

Les profits et les pertes découlant de la sortie des actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net.

O) Immobilisations corporelles

Actifs de mise en valeur et de production

Les actifs de mise en valeur et de production sont évalués au coût, moins le cumul de l'amortissement et de l'épuisement et les pertes de valeur nettes. Les actifs de mise en valeur et de production sont incorporés zone par zone et comprennent tous les coûts liés à la mise en valeur et à la production des biens de pétrole brut et de gaz naturel ainsi que les dépenses de prospection et d'évaluation engagées pour repérer des réserves commerciales de pétrole brut et de gaz naturel transférées des actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts incorporés comprennent les coûts internes, les coûts de démantèlement et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la prospection et à la mise en valeur des réserves de pétrole brut et de gaz naturel.

Les coûts cumulés de chacune des zones sont amortis pour épuisement selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement en fonction des réserves prouvées estimatives en utilisant les prix et coûts futurs estimatifs. Aux fins de ce calcul, le gaz naturel est converti en pétrole selon une valeur d'énergie équivalente. Les coûts assujettis à l'amortissement pour épuisement comprennent les coûts futurs estimatifs qui seront engagés pour la mise en valeur des réserves prouvées.

Les échanges d'actifs de mise en valeur et de production sont évalués à la juste valeur sauf si l'opération manque de substance commerciale ou s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable la juste valeur des biens échangés. Lorsque la juste valeur n'est pas utilisée, la valeur comptable de l'actif cédé correspond au coût de l'actif acquis.

Les dépenses liées aux remplacements ou aux améliorations qui rehaussent la capacité ou prolongent la durée d'utilité d'un actif sont incorporées. Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les terrains ne sont pas amortis.

Les profits et les pertes découlant de la sortie d'actifs de mise en valeur et de production sont comptabilisés en résultat net.

Autres actifs en amont

Les autres actifs en amont comprennent les pipelines et les actifs de technologie de l'information servant à soutenir les activités en amont. Ces actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, qui se situe entre 3 et 35 ans.

Actifs de raffinage

Les actifs de raffinage sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur nettes.

Les coûts d'acquisition initiaux des immobilisations corporelles de raffinage sont incorporés lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent le coût de construction ou d'acquisition du matériel ou des installations, le coût d'installation des actifs et de préparation en vue de leur utilisation attendue, les coûts de démantèlement connexes et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt. Les frais d'entretien et de réparation courants sont comptabilisés en charges au cours de la période où ils sont engagés.

Les coûts incorporés ne sont pas amortis avant que l'actif ne soit prêt à être mis en service, après quoi ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de chacune des composantes de la raffinerie. Les principales composantes sont amorties comme suit :

Aménagement des terrains et bâtiments	25 à 40 ans
Matériel de bureau et véhicules	3 à 20 ans
Matériel de raffinage	5 à 35 ans

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinées chaque année et ajustées, au besoin.

Autres actifs

Les coûts associés au mobilier de bureau, aux agencements, aux améliorations locatives, aux technologies de l'information et aux aéronefs sont inscrits au coût et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des biens, qui se situe entre 3 et 25 ans. La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinées chaque année et ajustées, au besoin. Les immobilisations en cours de construction ne sont amorties qu'à partir du moment où elles sont mises en service. Les dépenses liées aux remplacements ou aux améliorations qui accroissent la capacité de production ou prolongent la durée d'utilité d'un actif sont incorporées. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les terrains ne sont pas amortis.

P) Dépréciation

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsque les événements et les circonstances indiquent que leur valeur comptable peut être supérieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie ou à la juste valeur minorée des coûts de la vente, selon le montant le plus élevé. La valeur d'utilité est estimée être la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l'utilisation continue de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

Le test de dépréciation est exécuté au niveau de l'unité génératrice de trésorerie pour les actifs de mise en valeur et de production et les autres actifs en amont. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs de prospection et d'évaluation sont affectés à une unité génératrice de trésorerie connexe comportant des actifs de mise en valeur et de production. Les actifs des Activités non sectorielles sont répartis de façon uniforme et raisonnable entre les unités génératrices de trésorerie pour lesquelles ils contribuent aux flux de trésorerie futurs. En ce qui concerne les actifs de raffinage, un test de dépréciation est exécuté dans chaque raffinerie de façon indépendante.

Les pertes de valeur des immobilisations corporelles sont constatées aux états consolidés des résultats et du résultat global à titre de dotation à l'amortissement et à l'épuisement supplémentaire et sont présentées séparément. Les pertes de valeur visant les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisées en charges à titre de coûts de prospection à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an. Pour établir la perte de valeur, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill se rapporte est comparée à la valeur comptable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Une perte de valeur est inscrite d'abord pour réduire la valeur comptable du goodwill attribué à l'unité génératrice de trésorerie et, ensuite, pour réduire la valeur comptable des autres actifs de cette unité. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

Les pertes de valeur constatées au cours de périodes antérieures, hormis les pertes de valeur du goodwill, sont évaluées à chaque date de clôture en vue de déterminer si elles existent toujours ou si elles ont diminué. Si une perte de valeur fait l'objet d'une reprise, la valeur comptable de l'actif est ramenée à l'estimation révisée correspondant à sa valeur recouvrable, mais uniquement si la valeur comptable ne dépasse par le montant qui aurait été établi si aucune perte de valeur n'avait été constatée à l'égard de l'actif aux cours de périodes antérieures. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

Actifs financiers

À chaque date de clôture, la société évalue si les actifs financiers ont perdu de la valeur. Une perte de valeur n'est comptabilisée que si des éléments probants confirment qu'une perte de valeur s'est produite, si la perte a une incidence sur les flux de trésorerie futurs et si cette perte peut être estimée de façon fiable.

Un manquement ou une défaillance d'un débiteur ou encore des signes que le débiteur risque de faire faillite peuvent constituer des indications de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication de dépréciation de l'actif.

Une perte de valeur constatée à l'égard d'un actif financier comptabilisé au coût amorti correspond à la différence entre le coût amorti et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite à l'aide d'un compte de correction de valeur. Les pertes de valeur à l'égard des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises par le biais du résultat net au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

Q) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés à moins qu'il y ait un actif qualifié. Les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif admissible sont incorporés lorsque l'actif ne sera prêt pour son utilisation prévue que dans un délai substantiel. L'incorporation des coûts d'emprunt cesse lorsque l'actif se trouve dans le lieu et dans l'état nécessaires à son emploi.

R) Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à la juste valeur lorsqu'existe une assurance raisonnable que les subventions seront reçues et que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions. Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées par l'intermédiaire d'une réduction de la valeur comptable des actifs connexes et sont amorties sur la durée d'utilité de ces actifs. Les subventions liées au résultat sont comptabilisées par l'intermédiaire d'une réduction de la charge connexe à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

S) Contrats de location

Les contrats aux termes desquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements en vertu de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats selon lesquels la société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-financement dans les immobilisations corporelles.

T) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toute participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout excédent du prix d'achat majoré de toute participation ne donnant pas le contrôle sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill. Si le prix d'achat est inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis, le déficit est crédité au résultat net.

Au moment de l'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie auxquelles il se rapporte. L'évaluation ultérieure du goodwill est faite au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

U) Provisions

Généralités

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'une estimation fiable de son montant peut être établie et qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour la régler. Au besoin, les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt ajusté en fonction de la qualité de crédit qui tient compte de l'évaluation courante du marché à l'égard de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est portée aux charges financières dans les états consolidés des résultats et du résultat global.

Passifs relatifs au démantèlement

Les passifs relatifs au démantèlement comprennent les obligations légales ou implicites en vertu desquelles la société sera tenue de mettre hors service des immobilisations corporelles à long terme, telles que des sites de puits en production, des installations de traitement du pétrole brut et du gaz naturel et des installations de raffinage. Le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des dépenses futures estimatives qui devront être engagées pour régler le passif à un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Un actif correspondant à l'estimation initiale du passif est incorporé au coût de l'actif à long terme connexe. Les variations des passifs estimatifs découlant de révisions de l'échéancier prévu ou des coûts de démantèlement futur sont comptabilisées à titre de variation du passif relatif au démantèlement et de l'actif à long terme connexe. Le montant incorporé aux immobilisations corporelles est amorti sur la durée d'utilité de l'actif connexe. L'augmentation du passif relatif au démantèlement attribuable à l'écoulement du temps est portée aux charges financières dans les états consolidés des résultats et du résultat global.

Les frais qui sont réellement engagés sont portés en diminution du passif cumulé.

V) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en diminution des capitaux propres, déduction faite des impôts sur le résultat.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

W) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

X) Rémunération fondée sur des actions

Cenovus offre plusieurs régimes de rémunération en actions et en trésorerie, qui comprennent des droits à l'appréciation d'actions jumelés, des droits de règlement net, des unités d'actions liées au rendement et des unités d'actions différées.

Droits à l'appréciation d'actions jumelés

Les options sur actions assorties de droits à l'appréciation d'actions jumelés (« DAAJ ») sont comptabilisées comme des instruments de passif. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture à l'aide du modèle de Black-Scholes-Merton. La juste valeur est comptabilisée à titre de charges de personnel sur le délai d'acquisition des droits. Lorsque les options sont réglées en trésorerie, le passif est réduit du règlement en trésorerie versé. Lorsque les options sont réglées en actions ordinaires, la contrepartie en trésorerie reçue par la société et le passif lié à l'option déjà comptabilisé sont portés au capital social.

Droits de règlement net

Les options sur actions assorties de droits de règlement net (« DRN ») sont comptabilisées dans les instruments de capitaux propres. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution selon le modèle de Black-Scholes-Merton et ne sont pas réévalués à chaque date de clôture. La juste valeur est constatée dans les coûts de rémunération sur la période d'acquisition des droits afférents aux options, une augmentation correspondante étant inscrite dans les capitaux propres en tant que surplus d'apport. Lors de l'exercice des options, la contrepartie reçue en trésorerie par la société et le surplus d'apport connexe sont comptabilisés dans le capital social.

Unités d'actions liées au rendement et unités d'actions différées

Les unités d'actions liées au rendement (« UAR ») et les unités d'actions différées (« UAD ») sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge de personnel au cours de la période d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans les coûts de rémunération au cours de la période où elles se produisent.

Y) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement lorsque la société a le droit légal de le faire et qu'elle a l'intention de les régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif en même temps. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs ont expiré ou qu'ils sont transférés, et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre avec la même contrepartie selon des conditions substantiellement différentes, ou lorsque les conditions d'un passif existant sont modifiées de façon substantielle, cet échange ou cette modification doit être comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier doit être comptabilisé. La différence entre la valeur comptable des passifs concernés est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, placements détenus jusqu'à l'échéance, actifs financiers disponibles à la vente ou passifs financiers évalués au coût amorti. La société établit le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont d'abord évalués à la juste valeur, sauf dans le cas des passifs financiers évalués au coût amorti, qui sont d'abord évalués à la juste valeur minorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

Les actifs financiers consolidés de la société se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et produits à recevoir, des prêts à recevoir des partenaires, de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise, des actifs liés à la gestion des risques et des créances à long terme. Les passifs financiers de la société comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, les emprunts à payer aux partenaires, l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise, les instruments financiers dérivés, les emprunts à court terme et la dette à long terme.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

À la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme étant détenus pour fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans les deux cas, les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées en résultat net.

Les actifs et passifs liés à la gestion des risques sont des instruments financiers dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont désignés aux fins de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures admissibles ou qui ne sont pas désignés comme étant des couvertures sont comptabilisés à la valeur du marché dans les états consolidés de la situation financière à titre d'actif ou de passif, les variations de la juste valeur étant constatées en résultat net en tant que (profit) perte lié à la gestion des risques. La juste valeur estimative de tous les instruments dérivés repose sur des prix cotés sur les marchés ou, en l'absence de tels prix, sur des indications et des prévisions des marchés provenant de tiers.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer les risques de marché liés aux prix des marchandises et aux taux de change et d'intérêt. La société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Elle a mis en place des politiques et des procédures en ce qui concerne la documentation et les approbations requises quant à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Lorsqu'un instrument financier particulier est acquis, la société apprécie, tant au moment de l'acquisition que par la suite, si l'instrument qui est utilisé à l'égard d'une opération donnée permet ou non de compenser efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'opération.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou pouvant être déterminés qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des produits à recevoir, des prêts aux partenaires, de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise et des créances à long terme. Les profits et les pertes sur les prêts et créances sont inscrits en résultat net lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou qu'ils subissent une perte de valeur.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, les variations de cette dernière étant constatées dans les autres éléments du résultat global. Lorsque aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs concernés sont comptabilisés au coût.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, les emprunts aux partenaires, l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les coûts de transaction sur la dette à long terme, les primes et les escomptes sont capitalisés dans la dette à long terme ou à titre de remboursement anticipé et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Z) Reclassement

Certaines informations fournies pour les exercices précédents ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour l'exercice 2012.

AA) Prises de position publiées récemment

Adoption de nouvelles normes ou de normes modifiées

La société n'a adopté aucune nouvelle norme ni modification ou interprétation de norme au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Adoption à venir de nouvelles normes et interprétations

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications et d'interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2012 et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Les normes et interprétations qui s'appliqueront à la Société sont décrites dans les paragraphes qui suivent; elles seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur respective.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

Partenariats, consolidation, entreprises associées et informations à fournir

En mai 2011, l'IASB a publié les normes suivantes, qui sont nouvelles ou ont été modifiées :

- IFRS 10, *États financiers consolidés*, (« IFRS 10 ») remplace IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, (« IAS 27 ») et SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. IFRS 10 revoit la définition de la notion de contrôle et y intègre trois conditions : 1) le pouvoir détenu sur une entité émettrice; 2) l'exposition à des rendements variables en raison des liens entretenus avec l'entité émettrice et 3) la capacité d'exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements obtenus de l'entité émettrice. IFRS 10 contient des directives sur les droits de participation et de protection et traite aussi de la notion de contrôle « de fait ». La norme contient aussi des explications qui permettent de déterminer si un investisseur possédant des pouvoirs de prise de décision agit à titre de mandant ou de mandataire.
- IFRS 11, *Partenariats*, (« IFRS 11 ») remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, (« IAS 31 ») et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – apports non monétaires par des coentrepreneurs*. IFRS 11 classe un partenariat comme une « entreprise commune » ou une « coentreprise » en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise. Dans une entreprise commune, les parties ont des droits sur les actifs et des obligations à l'égard des passifs relatifs au partenariat et comptabilisent leur quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du partenariat. Dans une coentreprise, les parties ont des droits sur l'actif net du partenariat et comptabilisent ce dernier à titre d'investissement selon la méthode de la mise en équivalence.
- IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*, (« IFRS 12 ») remplace les obligations d'information auparavant incluses dans IAS 27, IAS 31 et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*. La norme définit des obligations d'information détaillées portant sur les participations d'une entité dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées exclues du périmètre de consolidation.
- La norme IAS 27, *États financiers individuels*, a été modifiée pour que son contenu soit conforme aux changements apportés à IFRS 10, mais elle conserve les directives actuelles sur les états financiers individuels.
- La norme IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, a été modifiée pour que son contenu soit conforme aux changements apportés à IFRS 10 et à IFRS 11.

Les normes ci-dessus sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 et doivent être adoptées en même temps. La société prévoit que l'adoption de ces cinq normes aura une incidence négligeable sur ses états financiers consolidés.

Cenovus a procédé à un examen complet de ses participations dans d'autres entités et a déterminé que deux d'entre elles, FCCL Partnership (« FCCL ») et WRB Refining LP (« WRB »), prises individuellement, constituaient une participation importante. La société participe au contrôle conjoint de ces deux entités. Cenovus a examiné ces partenariats en tenant compte de leur structure, de la forme juridique des véhicules distincts, le cas échéant, des stipulations contractuelles des partenariats et d'autres faits et circonstances. Le classement des partenariats dans le cadre de l'application par la société de la méthode comptable exposée dans IFRS 11 fait appel au jugement. Il a été déterminé que Cenovus possède des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de FCCL et de WRB. Par conséquent, ces partenariats seront traités en tant qu'entreprises communes conformément à IFRS 11, et la quote-part revenant à la société des actifs, des passifs, des produits et des charges sera comptabilisée dans les états financiers consolidés.

Pour déterminer le classement adéquat de ses partenariats conformément à IFRS 11, la société a pris en compte les facteurs suivants :

- L'opération par laquelle FCCL et WRB ont été constituées avait pour objectif la mise sur pied d'une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole lourd en Amérique du Nord. Le recours à deux partenariats pour former une coentreprise intégrée, au départ neutre sur le plan de la fiscalité, se justifiait du fait que les actifs sont situés dans différents territoires de compétence fiscale. Les partenariats sont des entités intermédiaires dotées d'une durée de vie limitée.
- Les partenariats exigent des partenaires (Cenovus d'une part et ConocoPhillips ou Phillips 66 d'autre part, ou leurs filiales respectives) qu'ils fassent des apports si les fonds sont insuffisants pour que les partenariats s'acquittent de leurs obligations ou règlent leurs passifs. L'expansion passée et future de FCCL et de WRB est tributaire du financement consenti par les partenaires au moyen d'effets à payer et de prêts octroyés aux partenariats. Les partenariats n'ont pas contracté d'emprunts auprès de tiers.
- Le fonctionnement de FCCL est le même que celui de la plupart des relations de participation directe de l'Ouest canadien, dans lesquelles un partenaire est l'exploitant et extrait les produits au nom de l'ensemble des participants. La structure de WRB est fort semblable, à ceci près que son contexte opérationnel est celui du raffinage.
- Cenovus et Phillips 66, directement ou par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, assurent la commercialisation, achètent les charges d'alimentation nécessaires et s'occupent du transport et du stockage

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

pour le compte des partenaires, car les accords interdisent aux partenariats d'effectuer eux-mêmes ces tâches. En outre, les partenariats n'ont pas d'employés et ne pourraient donc pas s'en acquitter.

- Dans chacun des deux partenariats, la production revient à l'un des deux partenaires, ce qui indique que les partenaires ont des droits sur les avantages économiques découlant des actifs et l'obligation de financer les passifs des partenariats.

Avantages du personnel

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »). Selon la version modifiée de la norme, une entité est tenue de comptabiliser les variations des obligations au titre des prestations constituées et de la juste valeur des actifs d'un régime lorsqu'elles se produisent; l'approche du corridor est écartée et la comptabilisation du coût des services passés est accélérée. Pour que le passif ou l'actif net au titre des prestations définies reflète la valeur intégrale du déficit ou de l'excédent du régime, tous les écarts actuariels doivent être comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. De plus, les entités sont tenues de calculer le coût financier net lié au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies au moyen du même taux d'actualisation que celui utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies. Les modifications apportées rehaussent aussi les informations à fournir dans les états financiers.

Les modifications d'IAS 19 stipulent que l'application de la norme est rétrospective. D'après l'évaluation provisoire qu'a effectuée Cenovus, lorsque la norme modifiée sera appliquée pour la première fois, lors de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2012 augmentera de 1 M\$ et les autres éléments du résultat global, après impôt, diminueront de 3 M\$ (néant et diminution de 12 M\$, respectivement, en 2011). Les capitaux propres au 31 décembre 2012 diminueront de 24 M\$ (diminution de 22 M\$ au 1^{er} janvier 2012) et des ajustements correspondants seront comptabilisés dans les autres passifs et l'impôt différé.

Évaluation de la juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, (« IFRS 13 ») qui contient une définition cohérente et moins complexe de la juste valeur, établit une source unique de règles pour la détermination de la juste valeur et présente des obligations d'information uniformes relatives à l'évaluation de la juste valeur. IFRS 13 est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 et s'applique de manière prospective à partir du début de la période annuelle au cours de laquelle la norme est adoptée. L'adoption anticipée est permise. IFRS 13 aura une incidence négligeable sur les états financiers consolidés.

Instruments financiers

L'IASB se propose de remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, (« IAS 39 »), par IFRS 9, *Instruments financiers*, (« IFRS 9 »). IFRS 9 sera publiée en trois phases, dont la première a déjà été publiée.

La première phase porte sur la comptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers. La deuxième traitera de la perte de valeur des instruments financiers et la troisième, de la comptabilité de couverture.

Pour les actifs financiers, IFRS 9 utilise un modèle unique pour établir si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, qui remplace les multiples règles d'IAS 39. Le modèle d'IFRS 9 est fondé sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La nouvelle norme impose également l'utilisation d'une méthode de dépréciation unique qui remplace les nombreuses méthodes proposées par IAS 39. Pour les passifs financiers, les critères de classement ne changeront pas selon IFRS 9, mais le modèle de la juste valeur pourra exiger une comptabilisation différente des variations de cette juste valeur par suite des modifications du risque de crédit de l'entité.

Une entité doit appliquer IFRS 9 pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015 et, si elle l'applique avant cette date, elle doit également respecter certaines des dispositions transitoires. La société examine actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

Présentation des autres éléments du résultat global

En juin 2011, l'IASB a publié une modification à IAS 1, *Présentation des états financiers*, (« IAS 1 ») qui exige que les sociétés regroupent les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global selon qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés par la suite en résultat net. Cette version modifiée d'IAS 1 est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012 et doit faire l'objet d'une application rétrospective complète. L'adoption anticipée est permise. L'adoption de cette norme modifiée aura une incidence négligeable sur les états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié les normes modifiées suivantes :

- IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 »), a été modifiée pour que soient fournies des informations quantitatives plus nombreuses à l'égard des instruments financiers qui sont compensés dans les états consolidés de la situation financière ou sont visés par des conventions de compensation globale exécutoires ou autres ententes semblables.
- IAS 32, *Instruments financiers : présentation* (« IAS 32 »), a été modifiée afin de clarifier les exigences relatives à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. La norme modifiée stipule que le droit à compensation doit pouvoir être exercé à la date courante et ne doit pas être conditionnel à la survenance d'un événement futur.

La version modifiée d'IFRS 7 s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 et la version modifiée d'IAS 32 s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, dans les deux cas avec application rétrospective. La société prévoit qu'IFRS 7 et IAS 32 auront une incidence négligeable sur les états financiers consolidés.

4. JUGEMENTS D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

Pour établir en temps opportun les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et utiliser son jugement à l'égard des montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et à l'égard des montants présentés au titre des produits et des charges de la période. Ces estimations portent principalement sur des opérations qui n'ont pas été réglées et sur des événements en cours à la date des états financiers consolidés. La juste valeur estimative des actifs financiers et des passifs financiers, de par leur nature, fait l'objet d'une certaine incertitude relative à la mesure. En conséquence, les résultats réels pourraient différer des montants estimatifs lorsque des événements se concrétiseront.

A) Jugements d'importance critique intervenant dans l'application de méthodes comptables

Les jugements d'importance critique sont ceux que la direction doit poser lors de l'application des méthodes comptables qui ont le plus d'effet sur les montants comptabilisés par la société dans les états financiers consolidés.

Actifs de prospection et d'évaluation

L'application de la méthode comptable de la société aux dépenses de prospection et d'évaluation exige de poser un jugement pour déterminer si un avantage économique futur est probable lorsque les activités n'ont pas atteint un stade où la faisabilité technique et la viabilité commerciale peuvent être établies de façon raisonnable. Divers facteurs sont pris en compte, tels que les résultats des travaux de forage, les programmes d'investissement à venir, les coûts opérationnels futurs et les réserves estimatives qui pourront être recouvrées de manière rentable. S'il est déterminé qu'un actif de prospection et d'évaluation n'est plus commercialement viable ou que sa faisabilité technique n'est plus démontrée ou si la direction décide de ne pas en poursuivre la prospection et l'évaluation, les coûts non recouvrables sont passés en charges dans les coûts de prospection.

Délimitation des unités génératrices de trésorerie

Les actifs en amont et les actifs de raffinage sont regroupés en unités génératrices de trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie s'entend du niveau le plus bas d'actifs intégrés générant des entrées de trésorerie séparément identifiables qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le classement des actifs et la répartition des actifs communs entre les unités génératrices de trésorerie font considérablement appel au jugement et à l'interprétation. Les facteurs pris en compte dans le classement sont notamment l'intégration entre les actifs, le partage des infrastructures, l'existence de points de vente communs, la région géographique concernée, la structure géologique des actifs et la façon dont la direction fait le suivi de l'unité génératrice de trésorerie et prend des décisions à son sujet. L'évaluation du caractère récupérable des actifs en amont, des actifs de raffinage et des actifs communs se fait au niveau des unités génératrices de trésorerie; par conséquent, elle pourrait avoir une incidence importante sur les pertes de valeur.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

B) Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Les estimations comptables d'importance critique sont celles qui font en sorte que la direction doit poser des jugements particulièrement subjectifs ou complexes sur des sujets par nature incertains. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement, et toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée. Sont présentées ci-après les hypothèses clés quant à l'avenir et les autres sources d'estimation à la fin de la période de présentation de l'information qui, si elles étaient modifiées, pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs de l'exercice à venir.

Réserves

L'estimation des réserves comporte en soi un certain nombre d'incertitudes. L'estimation des réserves repose sur plusieurs variables, notamment les quantités récupérables d'hydrocarbures, le coût de l'élaboration des infrastructures nécessaires pour récupérer les hydrocarbures, les coûts de production, le prix de vente estimatif des hydrocarbures produits, les paiements de redevances et les impôts. Toute variation de ces données pourrait avoir une incidence considérable sur les estimations des réserves, ce qui se répercuterait de manière importante sur les tests de dépréciation et la charge d'amortissement et d'épuisement relatifs aux actifs de pétrole brut et de gaz naturel de la société. Les réserves de pétrole brut et de gaz naturel de la société sont établies par des évaluateurs de réserves indépendants agréés qui les transmettent à la société.

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations corporelles, les actifs de prospection et d'évaluation et le goodwill font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois que des circonstances suggèrent que leur valeur comptable pourrait être supérieure à leur valeur recouvrable. Les tests de dépréciation se font au niveau des unités génératrices de trésorerie. Ces calculs exigent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses et sont susceptibles d'être modifiés lorsque de nouvelles informations sont disponibles. Dans le cas des actifs en amont de la société, les estimations portent notamment sur les prix futurs des marchandises, les volumes de production prévus, le volume des réserves et les taux d'actualisation ainsi que les charges opérationnelles et coûts de mise en valeur futurs. La valeur recouvrable des actifs de raffinage repose sur des hypothèses à l'égard de la production des raffineries, des prix futurs des marchandises, des coûts opérationnels, de la capacité de transport et de l'état de l'offre et de la demande. Toute modification apportée aux hypothèses entrant dans la détermination de la valeur recouvrable pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs visés.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est attribué à l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il se rapporte.

Au 31 décembre 2012, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie en amont de Cenovus a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les hypothèses clés entrant dans la détermination des flux de trésorerie tirés des réserves sont les réserves estimées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés retenus par la société, les prix du pétrole brut et du gaz naturel et le taux d'actualisation.

Prix du pétrole et du gaz

Les prix futurs employés pour la détermination des flux de trésorerie qui seront tirés des réserves de pétrole et de gaz naturel se détaillent comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	Variation annuelle moyenne jusqu'en 2024
WTI (\$ US/baril)	92,50	92,50	93,60	95,50	97,40	2 %
AECO (\$/kpi ³)	3,35	3,85	4,35	4,70	5,10	3 %

Taux d'actualisation

Les évaluations des flux de trésorerie futurs actualisés sont d'abord faites selon le taux d'actualisation de 10 % qui constitue la norme dans l'industrie et qu'utilisent les évaluateurs de réserves indépendants agréés lorsqu'ils préparent des rapports sur les réserves. D'autres facteurs économiques et opérationnels sont aussi pris en compte en fonction des caractéristiques individuelles des actifs considérés, ce qui peut jouer à la hausse ou à la baisse sur le taux d'actualisation présumé. L'évolution de la conjoncture économique pourrait donner lieu à des variations considérables du montant recouvrable estimatif.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

Coûts de démantèlement

Des provisions sont comptabilisées à l'égard des futures activités de démantèlement et de remise en état visant les actifs de pétrole brut et de gaz naturel en amont de la société, outre ses actifs de raffinage, au terme de leur durée économique. En vue d'estimer le passif futur, des hypothèses que la direction juge raisonnables sont formulées en fonction des antécédents et des facteurs économiques actuels. Toutefois, le coût réel de démantèlement est incertain et les estimations de coûts peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, dont les modifications des exigences prévues par la loi, les avancements technologiques, l'inflation et le moment prévu pour le démantèlement et la remise en état des lieux. De plus, la société établit le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Ce taux d'actualisation, ajusté en fonction de la qualité de crédit, sert à établir la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimatives requises pour régler l'obligation et peut changer en fonction de nombreux facteurs du marché.

Charges d'impôt sur le résultat

Les interprétations, règlements et lois d'ordre fiscal en vigueur dans les divers territoires dans lesquels Cenovus exerce ses activités peuvent changer. En conséquence, un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. Les impôts sur le résultat font par conséquent l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

Des actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable que les différences temporelles déductibles seront recouvrées au cours des périodes à venir. L'évaluation de la recouvrabilité se fonde sur de nombreuses estimations, dont une évaluation du moment où les différences temporelles seront renversées, une analyse du montant du bénéfice imposable futur, l'accessibilité à des flux de trésorerie pour compenser les actifs d'impôt lorsque la reprise aura lieu et l'application des législations fiscales. À l'égard de certaines transactions, la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La modification des hypothèses utilisées pour évaluer la recouvrabilité pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés dans les périodes à venir.

5. CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Charges d'intérêts – Emprunts à court terme et dette à long terme	230	213	227
Charges d'intérêts – Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise (note 12)	118	138	165
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	86	75	75
Autres	21	21	31
	455	447	498

6. PRODUITS D'INTÉRÊTS

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Produits d'intérêts – Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise (note 12)	(102)	(120)	(144)
Autres	(7)	(4)	-
	(109)	(124)	(144)

7. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
(Profit) perte de change latent à la conversion des éléments suivants :			
Titres d'emprunt libellés en dollars US et émis au Canada	(69)	78	(182)
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars US et émis au Canada	(15)	(107)	91
Autres	14	(13)	22
(Profit) perte de change latent	(70)	(42)	(69)
(Profit) perte de change réalisé	50	68	18
	(20)	26	(51)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

8. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Impôt exigible			
Canada	188	150	82
États-Unis ¹⁾	121	4	-
Total de l'impôt exigible	309	154	82
Impôt différé	474	575	141
	783	729	223

1) Les chiffres de 2012 comprennent une retenue d'impôt de 68 M\$ sur un dividende américain.

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé au taux prévu par la loi au Canada et de l'impôt sur le résultat comptabilisé :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Résultat avant impôt sur le résultat	1 776	2 207	1 304
Taux prévu par la loi au Canada	25,2 %	26,7 %	28,2 %
Impôt sur le résultat attendu	448	589	368
Incidence des éléments suivants sur l'impôt :			
Écarts avec les taux réglementaires à l'étranger	146	82	(22)
Rémunération à base d'actions non déductible	10	18	34
Financement multijuridictions	(27)	(50)	(93)
Profit (perte) de change exclu du résultat net	14	(9)	28
(Gains) pertes en capital non imposables	(7)	(8)	(13)
Pertes en capital	(22)	26	(107)
Ajustements découlant de déclarations antérieures	33	31	26
Retenue d'impôt sur un dividende étranger	68	-	-
Perte de valeur du goodwill	99	-	-
Autres	21	50	2
Total de l'impôt	783	729	223
Taux d'imposition effectif	44,1 %	33,0 %	17,1 %

Le taux prévu par la loi au Canada a baissé pour s'établir à 25,2 % en 2012, par rapport à 26,7 % en 2011 et à 28,2 % en 2010 en raison de la législation fiscale promulguée en 2007. Le taux prévu par la loi aux États-Unis a augmenté pour s'établir à 38,5 % en 2012, par rapport à 37,5 % en 2011 et en 2010 par suite de l'attribution d'un résultat fiscal à des États des États-Unis.

L'analyse des passifs d'impôt différé et des actifs d'impôt différé s'établit comme suit :

31 décembre	2012	2011
Passifs d'impôt différé		
Passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois	140	117
Passifs d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	2 428	1 984
Passifs d'impôt différé, montant net	2 568	2 101

Pour les besoins du tableau ci-dessus, les passifs d'impôt différé et les actifs d'impôt différé ne sont compensés que lorsqu'ils sont générés par la même entité et dans le même territoire de compétence fiscale. Les passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois correspondent à l'estimation que fait la direction du moment du renversement des différences temporelles et ne correspondent pas à la charge d'impôt exigible de l'année suivante.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

La variation des passifs et des actifs d'impôt différé, compte non tenu de la compensation des soldes dans une même administration fiscale, se présente de la façon suivante :

	Immobilisations corporelles	Calendrier des éléments liés aux partenariats	Profit de change, montant net	Gestion des risques	Autres	Total
Passifs d'impôt différé						
1 ^{er} janvier 2010	1 678	9	61	17	-	1 765
Imputés (crédités) au résultat	83	116	66	38	54	357
Imputés (crédités) aux actifs détenus en vue de la vente	2	-	-	-	-	2
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(112)	-	-	-	1	(111)
31 décembre 2010	1 651	125	127	55	55	2 013
Imputés (crédités) au résultat	725	38	(15)	16	75	839
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	18	-	-	-	2	20
31 décembre 2011	2 394	163	112	71	132	2 872
Imputés (crédités) au résultat	418	(104)	(85)	2	(32)	199
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(17)	-	-	-	(1)	(18)
31 décembre 2012	2 795	59	27	73	99	3 053

	Pertes fiscales non utilisées	Gestion des risques	Autres	Total
Actifs d'impôt différé				
Au 1 ^{er} janvier 2010	(242)	(33)	(9)	(284)
Imputés (crédités) au résultat	(47)	(12)	(161)	(220)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	8	-	-	8
Au 31 décembre 2010	(281)	(45)	(170)	(496)
Imputés (crédités) au résultat	(270)	29	(21)	(262)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(13)	-	-	(13)
Au 31 décembre 2011	(564)	(16)	(191)	(771)
Imputés (crédités) au résultat	244	11	20	275
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	11	-	-	11
Au 31 décembre 2012	(309)	(5)	(171)	(485)

	Total
Passifs d'impôt différé, montant net	
Passifs d'impôt différé, montant net, au 1 ^{er} janvier 2010	1 481
Imputés (crédités) au résultat	137
Imputés (crédités) aux actifs détenus en vue de la vente	2
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(103)
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2010	1 517
Imputés (crédités) au résultat	577
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	7
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2011	2 101
Imputés (crédités) au résultat	474
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(7)
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2012	2 568

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

La charge d'impôt différé se répartit comme suit :

31 décembre	2012	2011	2010
Crédité (imputé) au passif d'impôt différé, montant net	474	577	137
Crédité (imputé) au passif lié aux actifs détenus en vue de la vente	-	(2)	4
Charge d'impôt différé	474	575	141

Aucun passif d'impôt n'a été comptabilisé à l'égard des différences temporelles liées aux participations dans des filiales. Comme il n'est pas prévu de payer d'impôt au titre de ces différences à l'égard des filiales canadiennes, les montants n'ont pas été déterminés. Il n'existe aucune différence temporelle imposable liée aux participations dans des filiales autres que canadiennes.

Les montants approximatifs des catégories fiscales s'établissent comme suit :

31 décembre	2012	2011
Canada	4 895	4 471
États-Unis	1 607	2 740
	6 502	7 211

Au 31 décembre 2012, les catégories fiscales ci-dessus comprenaient des pertes autres qu'en capital au Canada de 13 M\$ (78 M\$ en 2011 et 236 M\$ en 2010) et des pertes opérationnelles nettes aux États-Unis (gouvernement fédéral) de 791 M\$ (1 479 M\$ en 2011 et 607 M\$ en 2010) qui expirent au plus tôt en 2029.

Au 31 décembre 2012, les catégories fiscales incluaient également un montant net de pertes en capital au Canada de 512 M\$ (759 M\$ en 2011 et 983 M\$ en 2010) qui pouvaient être reportées en avant pour réduire les futurs gains en capital. Une tranche de 406 M\$ de ces pertes n'est pas comptabilisée à titre d'actif d'impôt différé au 31 décembre 2012 (286 M\$ en 2011 et 415 M\$ en 2010). La comptabilisation dépend du niveau des futurs gains en capital.

9. MONTANTS PAR ACTION

A) Résultat net par action

Exercices clos les 31 décembre
(en M\$, sauf le résultat par action)

	2012	2011	2010
Résultat net – de base et dilué	993	1 478	1 081
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	755,6	754,0	751,9
Effet dilutif des DAAJ	2,9	3,7	2,1
Effet dilutif des DRN	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	758,5	757,7	754,0
Résultat de base par action	1,31 \$	1,96 \$	1,44 \$
Résultat dilué par action	1,31 \$	1,95 \$	1,43 \$

B) Dividendes par action

Les dividendes versés en 2012 se sont chiffrés à 665 M\$, soit 0,88 \$ par action (603 M\$, soit 0,80 \$ par action, en 2011 et 601 M\$, soit 0,80 \$ par action, en 2010). Le conseil d'administration de Cenovus a déclaré un dividende de 0,242 \$ par action pour le premier trimestre de 2013, qui sera versé le 28 mars 2013 aux porteurs d'actions ordinaires inscrits le 15 mars 2013.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

31 décembre	2012	2011
Trésorerie	339	232
Placements à court terme	821	263
	1 160	495

11. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR

31 décembre	2012	2011
Régularisations	965	801
Créances clients	232	251
Coentreprise	30	30
Charges payées d'avance et acomptes	45	34
Intérêts	23	28
Autres	169	261
	1 464	1 405

12. EFFETS À RECEVOIR ET À PAYER LIÉS À L'APPORT À LA COENTREPRISE

Cenovus est partie à deux entreprises communes importantes, FCCL et WRB (se reporter à la note 29). En raison de sa participation dans ces deux entreprises communes, Cenovus inscrit à ses états consolidés de la situation financière un effet à recevoir et un effet à payer liés à l'apport à la coentreprise qui sont nés lorsque la société est devenue partenaire à 50 % d'une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole en Amérique du Nord. La coentreprise intégrée se compose d'une entité en amont, FCCL, et d'une entité de raffinage, WRB. Lors de la constitution de l'entité en amont, l'apport de Cenovus s'est fait sous forme d'actifs, soit principalement les biens de Foster Creek et de Christina Lake, d'une juste valeur de 7,5 G\$ US, et l'apport du partenaire, sous forme d'un effet à recevoir d'un montant équivalent (l'« effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise »). Dans le cas de l'entité de raffinage, l'apport du partenaire était composé des raffineries de Wood River (Illinois) et de Borger (Texas), d'une juste valeur de 7,5 G\$ US, et l'apport de Cenovus, d'un effet à payer d'un montant équivalent (l'« effet à payer lié à l'apport à la coentreprise »).

Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise

Ce billet est libellé en \$ US et porte intérêt à un taux annuel de 5,3 %. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts doivent être effectués sous forme de versements trimestriels égaux, le dernier étant exigible le 2 janvier 2017. Les parties à court et à long terme de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise présentées aux états consolidés de la situation financière représentent la quote-part de 50 % de Cenovus de ce billet, déduction faite des encaissements reçus à ce jour.

Encaissements obligatoires – Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise

	2013	2014	2015	2016	2017	Par la suite	Total
\$ US	386	407	429	452	117	-	1 791
Équivalent en \$ CA	384	405	427	450	116	-	1 782

Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise

Ce billet est libellé en \$ US et porte intérêt à un taux annuel de 6,0 %. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts doivent être effectués sous forme de versements trimestriels égaux, le dernier étant exigible le 2 janvier 2017. Les parties à court et à long terme de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise présentées aux états consolidés de la situation financière représentent la quote-part de 50 % de Cenovus de ce billet, déduction faite des paiements effectués à ce jour.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

Paiements obligatoires – Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise

	2013	2014	2015	2016	2017	Par la suite	Total
\$ US	388	412	437	464	121	-	1 822
Équivalent en \$ CA	386	410	435	462	119	-	1 812

13. STOCKS

31 décembre	2012	2011
Produits		
Raffinage et commercialisation	1 056	1 079
Sables bitumineux	202	186
Hydrocarbures classiques	1	1
Pièces et fournitures	29	25
	1 288	1 291

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, une somme d'environ 12 378 M\$ de stocks produits et achetés a été passée en charges (11 576 M\$ en 2011 et 9 692 M\$ en 2010). Le coût des stocks comprend le coût des produits achetés, le coût des condensats servant à la fluidification du pétrole lourd et les coûts opérationnels y afférents.

14. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

31 décembre	2012	2011
Actifs détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles	-	116
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente		
Passifs relatifs au démantèlement	-	54
Impôt différé	-	-
	-	54

Actifs de gaz naturel non essentiels

Au 31 décembre 2011, la société a classé certains actifs de gaz naturel non essentiels situés dans le nord de l'Alberta à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Les actifs sont comptabilisés à la juste valeur minorée des coûts de la vente ou à leur valeur comptable, si ce montant est inférieur, ce qui a donné lieu à une perte de valeur d'environ 2 M\$ qui a été comptabilisée à titre de dotation à l'amortissement et à l'épuisement supplémentaire aux états consolidés des résultats et du résultat global. Ces actifs et les passifs connexes sont présentés dans le secteur Hydrocarbures classiques.

En janvier 2012, la société a réalisé la vente de ces actifs de gaz naturel à une tierce partie non liée pour un produit net de 64 M\$.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

15. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	Actifs de prospection et d'évaluation
COÛT	
Au 31 décembre 2010	713
Entrées d'actifs	527
Transferts aux immobilisations corporelles (note 16)	(356)
Sorties d'actifs	(3)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(1)
Au 31 décembre 2011	880
Entrées d'actifs ¹⁾	687
Transferts aux immobilisations corporelles (note 16)	(218)
Coûts de prospection	(68)
Sorties d'actifs	(11)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	15
Au 31 décembre 2012	1 285

1) L'acquisition d'actifs de 2012 comprend la reprise d'un passif relatif au démantèlement de 33 M\$.

Les actifs de prospection et d'évaluation se composent des projets d'évaluation de la société dont la faisabilité technique et la viabilité commerciale n'ont pas encore été établies. Tous les actifs de prospection et d'évaluation de la société sont situés au Canada.

Les entrées d'actifs de prospection et d'évaluation pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 comprennent des coûts internes de 37 M\$ directement liés à l'évaluation de ces projets (15 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, des actifs de prospection et d'évaluation de 218 M\$ ont été transférés aux immobilisations corporelles, au titre des actifs de mise en valeur et de production, une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale des projets ont été établies (356 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011).

Dépréciation

La dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation et toute reprise ultérieure des pertes de valeur auxquelles la dépréciation donne lieu sont comptabilisées dans les coûts de prospection dans les états consolidés des résultats et du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, il a été jugé que des coûts de prospection et d'évaluation déjà incorporés de 68 M\$ et liés essentiellement aux actifs de Roncott, du secteur Hydrocarbures classiques, avaient trait à des projets qui n'étaient ni techniquement réalisables ni viables sur le plan commercial. Ces coûts ont donc été inscrits en tant que coûts de prospection. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET

	Actifs en amont		Matériel de raffinage	Autres ¹⁾	Total
	Mise en valeur et production	Autres actifs en amont			
COÛT					
Au 31 décembre 2010	21 720	153	2 950	450	25 273
Entrées d'actifs	1 704	41	391	131	2 267
Transferts des actifs de prospection et d'évaluation (note 15)	356	-	-	-	356
Transferts et reclassements	(326)	-	(5)	(2)	(333)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	403	-	10	1	414
Variation des taux de change	1	-	79	-	80
Sorties d'actifs	-	-	-	(4)	(4)
Au 31 décembre 2011	23 858	194	3 425	576	28 053
Entrées d'actifs	2 442	44	118	191	2 795
Transferts des actifs de prospection et d'évaluation (note 15)	218	-	-	-	218
Transferts et reclassements	-	-	(55)	-	(55)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	484	-	(16)	-	468
Variation des taux de change	1	-	(73)	-	(72)
Sorties d'actifs	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2012	27 003	238	3 399	767	31 407
AMORTISSEMENT ET ÉPUISEMENT CUMULÉS					
Au 31 décembre 2010	12 121	124	97	304	12 646
Amortissement et épuiement	1 108	15	85	40	1 248
Transferts et reclassements	(211)	-	(5)	-	(216)
Pertes de valeur	2	-	45	-	47
Variation des taux de change	1	-	3	-	4
Au 31 décembre 2011	13 021	139	225	344	13 729
Amortissement et épuiement	1 368	19	146	52	1 585
Transferts et reclassements	-	-	(55)	-	(55)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Variation des taux de change	1	-	(5)	-	(4)
Au 31 décembre 2012	14 390	158	311	396	15 255
VALEUR COMPTABLE					
31 décembre 2010	9 599	29	2 853	146	12 627
31 décembre 2011	10 837	55	3 200	232	14 324
31 décembre 2012	12 613	80	3 088	371	16 152

1) Comprend le mobilier de bureau, les agencements, les améliorations locatives, les technologies de l'information et les avions.

Les entrées d'actifs de mise en valeur et de production comprennent les coûts internes directement liés à la mise en valeur, à la construction et à la production de biens de pétrole brut et de gaz naturel de 161 M\$ (125 M\$ en 2011). Tous les actifs de mise en valeur et de production de la société sont situés au Canada. Les coûts classés dans les frais généraux et frais d'administration n'ont pas été incorporés dans les dépenses d'investissement. Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé en 2012 (néant en 2011).

Les immobilisations corporelles comprennent les montants suivants à l'égard des actifs qui ne sont pas prêts à être mis en service, qui ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés :

31 décembre	2012	2011
Mise en valeur et production	38	52
Matériel de raffinage	13	125
Autres	11	112
	62	289

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

Dépréciation

La dépréciation des immobilisations corporelles et toute reprise ultérieure des pertes de valeur sont comptabilisées dans la dotation à l'amortissement et à l'épuisement dans les états consolidés des résultats et du résultat global.

Les pertes de valeur imputées à la dotation à l'amortissement et à l'épuisement s'établissent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Mise en valeur et production	-	2	-
Matériel de raffinage	-	45	14
	-	47	14

Les immobilisations corporelles n'ont subi aucune dépréciation en 2012, et aucune reprise de pertes de valeur n'a eu lieu non plus. Les pertes de valeur de l'exercice clos le 31 décembre 2011 avaient trait à l'unité de craquage catalytique à la raffinerie Wood River, qui ne sera pas utilisée à l'avenir, et à des actifs de gaz naturel non essentiels qui ont été reclassés à titre d'actifs détenus en vue de la vente (voir la note 14). Les actifs de gaz naturel sont affectés au secteur Hydrocarbures classiques. La perte de valeur constatée en 2010 concernait une unité de traitement de la raffinerie Borger classée comme actif hors exploitation.

17. SORTIES D'ACTIFS

En janvier 2012, la société a mené à bien la vente d'actifs de gaz naturel non essentiels situés dans le nord de l'Alberta. Une perte de 2 M\$ a été comptabilisée relativement à cette vente. Les actifs et les passifs qui s'y rapportaient étaient comptabilisés par le secteur Hydrocarbures classiques.

En 2011, la société a comptabilisé un profit après impôt de 91 M\$ à l'état consolidé des résultats et du résultat global à la cession de biens de pétrole brut et de gaz naturel non essentiels ainsi que d'installations terminales portuaires. En 2010, la société a comptabilisé un profit après impôt de 116 M\$ à la cession de biens de pétrole brut et de gaz naturel non essentiels et d'actifs de support.

18. AUTRES ACTIFS

31 décembre	2012	2011
Créances à long terme	22	18
Produit différé	8	8
Autres	28	18
	58	44

19. GOODWILL

31 décembre	2012	2011
Valeur comptable d'ouverture	1 132	1 132
Perte de valeur	(393)	-
Valeur comptable de clôture	739	1 132

Le goodwill n'a pas été majoré en 2012 ni en 2011.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

Test de dépréciation pour les unités génératrices de trésorerie comprenant du goodwill

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il se rapporte. La totalité du goodwill de la société provient de l'acquisition d'actifs de prospection et de production. La valeur comptable du goodwill attribué aux unités génératrices de trésorerie de prospection et de production se présente comme suit :

31 décembre	2012	2011
Suffield	-	393
Foster Creek	242	242
Nord de l'Alberta	497	497
	739	1 132

Au 31 décembre 2012, la société a déterminé que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie de Suffield était supérieure à sa valeur comptable diminuée des coûts de la vente, et le montant intégral de la dépréciation a été attribué au goodwill. Ce goodwill a été constaté en 2002 lors de la constitution de la société remplacée. Une perte de valeur de 393 M\$ a été comptabilisée à titre de perte de valeur du goodwill dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Le bien Suffield se situe sur une base des Forces canadiennes du sud-est de l'Alberta, et ses résultats opérationnels sont comptabilisés par le secteur Hydrocarbures classiques. Les flux de trésorerie futurs de la zone ont été réduits à cause de la baisse des prix du gaz naturel et du pétrole brut et de la hausse des coûts opérationnels. En outre, par suite des dépenses d'investissement minimales consacrées au gaz naturel, la production a surpassé le remplacement des réserves dans cette zone. La diminution des flux de trésorerie futurs et la réduction des volumes ont fait en sorte que le goodwill a surpassé sa juste valeur.

Le montant recouvrable a été calculé à partir de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un calcul a été effectué en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix et coûts estimés par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus (voir la note 4). Pour apprécier le caractère raisonnable des chiffres obtenus, la société a aussi procédé à une évaluation de la juste valeur par comparaison avec des opérations portant sur des actifs comparables.

Il n'y a eu aucune perte de valeur visant le goodwill en 2011 ni en 2010.

Sensibilités

Des modifications apportées indépendamment au taux d'actualisation présumé ou aux prix futurs estimatifs auraient l'incidence suivante sur la dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie de Suffield :

	Augmentation de 1 % du taux d'actualisation	Diminution de 5 % des prix futurs estimatifs
Dépréciation du goodwill	-	-
Dépréciation des immobilisations corporelles	50	100

20. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

31 décembre	2012	2011
Régularisations	1 510	1 193
Dettes fournisseurs	676	789
Incitatif à long terme à l'intention des employés	196	209
Intérêts	82	72
Autres	186	316
	2 650	2 579

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

21. DETTE À LONG TERME

31 décembre		2012	2011
Emprunts à terme renouvelables ¹⁾	A	-	-
Billets non garantis libellés en dollars américains	B	4 726	3 559
Capital total	C	4 726	3 559
Escomptes et coûts de transaction	D	(47)	(32)
		4 679	3 527

1) Les emprunts à terme renouvelables peuvent comprendre des acceptations bancaires, des emprunts contractés au TIOL, des emprunts au taux préférentiel et des emprunts au taux de base américain.

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est établi à 5,3 % (5,5 % en 2011 et 5,8 % en 2010).

A) Emprunt à terme renouvelable

Au 31 décembre 2012, Cenovus disposait d'une facilité de crédit engagée totalisant 3,0 G\$ ou un montant équivalent en dollars américains. La facilité de crédit engagée a été renégociée en septembre 2012; la commission d'attente exigée en contrepartie de la mise à disposition de la facilité a été légèrement réduite, de même que le coût des montants qui en seront prélevés. La date d'échéance a été prorogée au 30 novembre 2016; elle peut être prorogée à l'occasion pour une période d'au plus quatre ans au gré de Cenovus, moyennant l'approbation des prêteurs. Les montants peuvent prendre la forme d'acceptations bancaires, d'emprunts au TIOL, d'emprunts au taux préférentiel ou d'emprunts au taux de base américain. Au 31 décembre 2012, aucune somme n'avait été tirée sur la facilité de crédit bancaire engagée de Cenovus (néant en 2011).

B) Billets non garantis

Les billets non garantis comprennent les éléments qui suivent :

31 décembre	Capital en \$ US	2012	2011
4,50 % échéant le 15 septembre 2014	800	796	814
5,70 % échéant le 15 octobre 2019	1 300	1 293	1 322
3,00 % échéant le 15 août 2022	500	498	-
6,75 % échéant le 15 novembre 2039	1 400	1 393	1 423
4,45 % échéant le 15 septembre 2042	750	746	-
	4 750	4 726	3 559

Cenovus a en cours de validité un prospectus préalable de base canadien visant des billets à moyen terme non garantis d'un montant de 1,5 G\$. Le prospectus préalable canadien permet d'émettre à l'occasion des billets à moyen terme libellés en dollars canadiens ou en monnaies étrangères aux termes d'un ou de plusieurs placements. Les modalités des billets, qui comprennent notamment le montant du capital, les intérêts à taux fixe ou variable et les dates d'échéance, seront déterminées à la date d'émission. Au 31 décembre 2012, aucun billet à moyen terme n'était émis dans le cadre de ce prospectus préalable canadien. Le prospectus préalable canadien expire en juin 2014.

Cenovus a en cours de validité un prospectus préalable de base américain visant des billets non garantis d'un montant de 2,0 G\$ US. Le prospectus préalable américain permet d'émettre à l'occasion des titres de créance en dollars américains ou en monnaies étrangères aux termes d'un ou de plusieurs placements. Les modalités des billets, qui comprennent notamment le montant du capital, les intérêts à taux fixe ou variable et les dates d'échéance, seront déterminées à la date d'émission. Au 31 décembre 2012, des billets totalisant 750 M\$ US pouvaient toujours être émis aux termes de ce prospectus préalable de base américain, lequel expire en juillet 2014.

Le 17 août 2012, Cenovus a mené à terme un appel public à l'épargne aux États-Unis visant des billets non garantis de premier rang de 500 M\$ US assortis d'un coupon de 3,00 % et venant à échéance le 15 août 2022 ainsi que des billets non garantis de premier rang de 750 M\$ US assortis d'un coupon de 4,45 % et venant à échéance le 15 septembre 2042, pour un capital total de 1,25 G\$ US. Le produit net de cette émission sera affecté aux besoins généraux de la société, dont le remboursement de sa dette sous forme de papier commercial.

Au 31 décembre 2012, la société respectait toutes les conditions de ses accords de dette.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

C) Paiements obligatoires au titre de la dette

	Capital en \$US	Capital en \$CA	Total équivalent en \$CA
2013	-	-	-
2014	800	-	796
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	-	-	-
Par la suite	3 950	-	3 930
	<u>4 750</u>	<u>-</u>	<u>4 726</u>

D) Escomptes et coûts de transaction liés à la dette

Les coûts de transaction et les escomptes liés aux billets non garantis sont comptabilisés au titre de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à l'emprunt à terme renouvelable sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance et sont amortis sur la durée résiduelle de la facilité de crédit engagée. En 2012, des coûts de transaction supplémentaires de 19 M\$ ont été comptabilisés (3 M\$ en 2011).

22. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT

La provision au titre du démantèlement correspond à la valeur actualisée des coûts futurs prévus liés à la mise hors service des actifs de pétrole brut et de gaz naturel en amont et des installations de raffinage. La valeur comptable totale des passifs s'établit comme suit :

31 décembre	2012	2011
Passifs relatifs au démantèlement au début de l'exercice	1 777	1 399
Obligations engagées	99	49
Obligations réglées	(66)	(56)
Transferts et reclassements	3	(55)
Variation des flux de trésorerie futurs estimatifs	144	146
Variation du taux d'actualisation	273	218
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	86	75
Écart de change	(1)	1
Passifs relatifs au démantèlement à la fin de l'exercice	<u>2 315</u>	<u>1 777</u>

Le montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs requis pour régler les obligations s'élève à 6 865 M\$ (6 541 M\$ en 2011). Ce montant a été actualisé au moyen d'un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 4,2 % (4,8 % en 2011). Il est prévu que la plupart de ces obligations ne seront pas réglées avant plusieurs années, voire décennies, et elles seront financées au moyen des ressources générales à ce moment-là. La révision des flux de trésorerie estimatifs fait suite à l'accélération du calendrier de décaissement des charges d'abandon et de remise en état et à l'augmentation des estimations de coûts.

Sensibilité

Des variations du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit ou du taux d'inflation aurait l'incidence suivante sur les passifs relatifs au démantèlement :

31 décembre	2012		2011	
	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation
Hausse de 1 %	(408)	572	(367)	504
Baisse de 1 %	565	(418)	494	(379)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

23. AUTRES PASSIFS

31 décembre	2012	2011
Produit différé	31	35
Incitatif à long terme à l'intention des employés	64	55
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 24)	28	16
Autres	28	22
	151	128

24. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de prestations définies et une composante de cotisations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »). La plupart des salariés participent à la composante de prestations définies. Depuis 2012, les salariés admissibles – ceux qui satisfont à certains critères – peuvent choisir de délaisser la composante de cotisations définies pour la convertir en une composante de prestations définies.

La société est tenue de déposer une évaluation actuarielle de son régime de retraite à prestations définies enregistré auprès des autorités de réglementation provinciales au moins tous les trois ans. L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée est datée du 30 juin 2012, et la prochaine évaluation actuarielle requise sera établie au 31 décembre 2014.

La composante de prestations définies procure des prestations aux salariés à la retraite établies en fonction des années de service et des gains moyens de fin de carrière. L'adhésion sera désormais limitée aux salariés admissibles qui satisfont à certains critères. Cette composante est capitalisée conformément à la législation fédérale et provinciale en matière de pension, lorsqu'une telle législation est en vigueur. Ces cotisations sont versées à une fiducie administrée par un fiduciaire indépendant. Les cotisations de la société au régime de retraite à prestations définies sont établies en fonction des résultats de l'évaluation actuarielle et des directives du comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration.

Les AAPE de la société procurent aux salariés à la retraite des prestations d'assurance vie, de soins de santé et de soins dentaires jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces avantages sont financés selon les besoins.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

A) Obligation au titre des prestations définies et des AAPE et situation de capitalisation

L'information à l'égard des prestations définies et des AAPE fondée sur les estimations actuarielles s'établit comme suit :

31 décembre	Prestations de retraite		AAPE	
	2012	2011	2012	2011
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	84	68	19	14
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	10	3	2	2
Coût financier	4	3	1	1
Prestations versées	(2)	(1)	-	-
Cotisations des participants	1	-	-	-
(Gains) pertes actuariel(le)s	7	11	(2)	2
Conversion du régime	30	-	-	-
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	134	84	20	19
Actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	61	59	-	-
Rendement prévu des actifs du régime	4	3	-	-
Cotisations de l'employeur	22	4	-	-
Cotisations des participants	1	-	-	-
Gains (pertes) actuariel(le)s	-	(4)	-	-
Prestations versées	(2)	(1)	-	-
Transfert d'actifs à la conversion du régime	12	-	-	-
Juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice	98	61	-	-
Situation de capitalisation – (Insuffisance) des actifs du régime sur l'obligation au titre des prestations	(36)	(23)	(20)	(19)
(Gain) perte actuariel(le) net(te) non amorti(e) non comptabilisé(e)	26	22	2	4
(Passif) au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi				
	(10)	(1)	(18)	(15)

Le passif au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé au poste Autres passifs des états consolidés de la situation financière.

B) Charges au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les charges au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi s'établissent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite			AAPE		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	10	3	3	3	2	1
Coût financier	4	4	3	1	1	1
Rendement attendu des actifs du régime	(4)	(4)	(3)	-	-	-
Gains (pertes) actuariels	3	1	-	-	-	-
Coût des services passés ¹⁾	18	-	-	-	-	-
Coût de la composante de prestations définies	31	4	3	4	3	2
Coût de la composante de cotisations définies	25	22	18	-	-	-
Coût total du régime	56	26	21	4	3	2

1) Coût des services passés à l'égard des salariés admissibles à qui on a donné le choix (une seule fois) de délaisser la composante de cotisations définies pour la convertir en une composante de prestations définies de manière rétrospective, soit à la date où ils auraient eu le droit d'adhérer à la composante de prestations définies, soit au 30 novembre 2009, selon la plus récente de ces deux dates. Le coût des services passés était entièrement acquis et a été comptabilisé immédiatement.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

Les charges au titre des prestations de retraite sont comptabilisées dans les charges opérationnelles, les frais généraux et frais d'administration, les immobilisations corporelles ou les actifs de prospection et d'évaluation, selon le poste où sont comptabilisés les salaires et avantages des employés rendant les services.

C) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées retenues pour établir les obligations et les charges au titre des prestations sont les suivantes :

	Prestations de retraite			AAPE		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Obligations au titre des prestations aux 31 décembre						
Taux d'actualisation	4,00 %	4,25 %	5,25 %	4,00 %	4,25 %	5,25 %
Taux d'augmentation de la rémunération	4,39 %	3,99 %	4,05 %	5,77 %	5,77 %	5,65 %
Charges au titre des prestations de l'exercice						
Taux d'actualisation	4,25 %	5,25 %	6,00 %	4,25 %	5,25 %	6,00 %
Rendement prévu des actifs du régime	5,54 %	5,59 %	5,59 %	s. o.	s. o.	s. o.
Taux d'augmentation de la rémunération	3,99 %	4,05 %	4,05 %	5,77 %	5,65 %	5,77 %

Les taux d'actualisation sont déterminés par rapport aux rendements sur le marché d'instruments de créance de sociétés de qualité supérieure dont la durée est semblable à celle des obligations au titre des prestations à la fin de la période de présentation de l'information.

Le taux de rendement prévu des actifs du régime est établi en fonction des taux de rendement passé et projeté de chaque catégorie d'actifs représentée dans le portefeuille de placement du régime.

La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs qui participent à la composante de prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 7 et de 11 ans, respectivement.

Le tableau ci-dessous indique les hypothèses en matière d'évolution du coût des soins de santé :

	2012	2011	2010
Évolution du coût des soins de santé pour le prochain exercice	8 %	10 %	10 %
Taux vers lequel la tendance s'achemine graduellement	5 %	5 %	5 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2021	2022	2021

Les hypothèses en matière d'évolution du coût des soins de santé influent sur les montants des AAPE présentés. Une variation de un point de pourcentage de ces hypothèses aurait l'incidence suivante :

	Augmentation de un point de pourcentage	Diminution de un point de pourcentage
Incidence sur le coût des services et le coût financier	-	-
Incidence sur le passif au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	1	(1)

D) Actifs du régime et objectifs de placement

L'objectif de la répartition des actifs consiste à gérer la situation de capitalisation du régime tout en respectant un degré de risque acceptable, compte tenu de la sécurité des actifs et de la volatilité éventuelle des rendements ainsi que des répercussions de ces facteurs sur la charge de retraite et les besoins en matière de prestations. Le rendement à long terme est censé atteindre ou surpasser le rendement d'un indice mixte composé de placements passifs dans des indices du marché appropriés. La répartition des actifs est assujettie à des exigences et à des contraintes en matière de diversification qui réduisent le risque en limitant l'exposition à un placement boursier donné et à des catégories précises de cotes de crédit.

Le rendement réel sur les actifs du régime au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été de 3 M\$ (néant en 2011).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

La répartition moyenne pondérée des actifs du régime de la société, établie en fonction des valeurs sur le marché aux 31 décembre 2011 et 2010, s'établissait comme suit :

	Cible	Pourcentage des actifs du régime	
		2012	2011
Titres de participation	65-70 %	63 %	60 %
Titres de créance	30 %	30 %	33 %
Immobilier et autres	0-5 %	7 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %

Les titres de participation ne comprennent pas de placement direct dans des actions de Cenovus.

Les cotisations prévues pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013 sont de 15 M\$ pour le régime à prestations définies et de néant pour les AAPE.

E) Ajustements liés à l'expérience apportés au régime de retraite à prestations définies et aux AAPE

Les ajustements liés à l'expérience sont exprimés ci-dessous en pourcentage du total des actifs et des passifs du régime :

31 décembre	2012	2011	2010
Prestations définies			
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs du régime	2 %	(1) %	3 %
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs du régime	0 %	7 %	(2) %
AAPE			
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs du régime	3 %	2 %	2 %

25. CAPITAL SOCIAL

A) Autorisé

Cenovus est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions préférentielles de premier rang et un nombre illimité d'actions préférentielles de second rang. Les actions préférentielles de premier rang et les actions préférentielles de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et être assorties de droits et conditions établies par le conseil d'administration avant leur émission, sous réserve des statuts de la société.

B) Émis et en circulation

31 décembre	2012		2011	
	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant
Actions en circulation au début de l'exercice	754 499	3 780	752 675	3 716
Actions ordinaires émises en vertu des régimes d'options sur actions	1 344	49	1 824	64
Actions en circulation à la fin de l'exercice	755 843	3 829	754 499	3 780

Au 31 décembre 2012, aucune action préférentielle n'était en circulation (néant en 2011).

Au 31 décembre 2012, 28 millions d'actions ordinaires (30 millions en 2011) pouvaient être émises ultérieurement aux termes des régimes d'options.

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») selon lequel les actionnaires ordinaires peuvent réinvestir la totalité ou une partie des dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires sous forme d'actions ordinaires supplémentaires. À la discrétion de la société, les actions ordinaires supplémentaires peuvent être émises sur le capital social autorisé au cours moyen du marché ou achetées sur le marché.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

C) Surplus d'apport

Le surplus d'apport de Cenovus correspond aux résultats non distribués de la société avant la scission d'avec Encana dans le cadre de l'arrangement en vue de constituer deux sociétés d'énergie indépendantes, soit Encana et Cenovus. En outre, le surplus d'apport comprend la charge de personnel relative aux DRN de la société comme il est décrit à la note 26 A.

	Résultat avant l'arrangement	Rémunération fondée sur des actions	Total
Au 31 décembre 2010	4 083	-	4 083
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	24	24
Au 31 décembre 2011	4 083	24	4 107
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	47	47
Au 31 décembre 2012	4 083	71	4 154

26. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

A) Régime d'options sur actions destiné aux employés

Cenovus offre à ses employés un régime d'options sur actions qui leur permet d'exercer une option d'achat d'actions ordinaires de la société. Le prix d'exercice des options avoisine le cours du marché des actions ordinaires à la date d'attribution des options. Après un an, 30 % des options attribuées peuvent être exercées; une autre tranche de 30 % des options attribuées peut être exercée après deux ans, et toutes les options peuvent être exercées après trois ans. Les options attribuées avant le 17 février 2010 viennent à échéance après cinq ans alors que les options attribuées le 17 février 2010 et par la suite expirent après sept ans.

Les options émises par la société aux termes du régime d'options sur actions avant le 24 février 2011 sont assorties de droits à l'appréciation d'actions jumelés. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits à l'appréciation d'actions jumelés peuvent ainsi recevoir un paiement en trésorerie égal à l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice.

Les options émises par la société le 24 février 2011 et par la suite sont assorties de droits de règlement net. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits de règlement net peuvent ainsi recevoir le nombre d'actions ordinaires qui pourraient être acquises avec l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice.

Les droits à l'appréciation d'actions jumelés et les droits de règlement net s'acquièrent et viennent à échéance selon les mêmes conditions que les options sous-jacentes. Aux fins de la présente note annexe aux états financiers, les abréviations « DAAJ » (droits à l'appréciation d'actions jumelés) et « DRN » (droits de règlement net) s'entendent des options assorties de ces droits.

De plus, certains DAAJ sont fondés sur le rendement (« DAAJR »). Les DAAJR s'acquièrent et expirent selon les mêmes conditions que les options auxquelles ils se rattachent. De plus, l'acquisition des droits est assujettie à l'atteinte par Cenovus d'un rendement prescrit à l'égard de certaines mesures clés prédéfinies. Les DAAJR qui ne sont pas acquis lorsqu'ils pourraient l'être sont perdus.

Aux termes de l'arrangement décrit à la note 1, chacun des employés de Cenovus et d'Encana a échangé chaque DAAJ original d'Encana qu'il détenait contre un DAAJ de remplacement de Cenovus et un DAAJ de remplacement d'Encana. Les conditions des DAAJ de remplacement de Cenovus et d'Encana sont semblables à celles des DAAJ originaux d'Encana. Le prix d'exercice original des DAAJ d'Encana a été réparti entre les DAAJ de remplacement de Cenovus et d'Encana en fonction du prix d'exercice moyen pondéré du volume quotidien de négociation des actions ordinaires de Cenovus par rapport au prix de celles d'Encana à la Bourse de Toronto le 2 décembre 2009. Les DAAJ et les DAAJ de remplacement de Cenovus sont évalués en fonction du prix des actions ordinaires de la société, alors que les DAAJ de remplacement d'Encana le sont par rapport au prix des actions ordinaires d'Encana. Les DAAJ de remplacement de Cenovus sont assortis des mêmes dispositions d'acquisition de droits que le régime d'options sur actions à l'intention des employés, dispositions qui sont indiquées ci-dessus. Les DAAJR originaux d'Encana ont également été échangés aux mêmes conditions que les DAAJ originaux d'Encana.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

31 décembre 2012	Émis	Durée (en années)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)	Cours de clôture de l'action (en \$)	En cours
DAAJ de remplacement d'Encana détenus par des employés de Cenovus	Avant l'arrangement	5	0,66	32,66	19,66	7 722
DAAJ de remplacement de Cenovus détenus par des employés d'Encana	Avant l'arrangement	5	0,70	29,29	33,29	5 229
DAAJ	Avant le 17 février 2010	5	0,72	29,28	33,29	6 225
DAAJ	Le 17 février 2010 ou par la suite	7	4,20	26,71	33,29	5 026
DRN	Le 24 février 2011 ou par la suite	7	5,85	37,52	33,29	15 074

Sauf indication contraire, tous les renvois aux DAAJ se rapportent collectivement aux DAAJ émis et aux DAAJ de remplacement de Cenovus.

DRN

La juste valeur unitaire moyenne pondérée des DRN attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est établie à 7,62 \$, avant prise en considération des droits perdus, lesquels sont pris en considération dans la détermination du coût total pour la période. La juste valeur de chaque DRN a été estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,37 %
Rendement de l'action prévu	2,31 %
Volatilité prévue ¹⁾	28,62 %
Durée prévue (années)	4,55

1) La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

Les tableaux suivants résument l'information sur les DRN au 31 décembre 2012 :

31 décembre 2012 (en milliers)	DRN	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	5 809	36,95
Attribués	9 665	37,87
Exercés contre des actions ordinaires	(5)	33,99
Perdus	(395)	37,56
En cours à la fin de l'exercice	15 074	37,52
Exercables à la fin de l'exercice	1 700	36,98

En ce qui concerne les options exercées au cours de l'exercice, le cours moyen pondéré de l'action de Cenovus à la date d'exercice se situait à 35,28 \$.

31 décembre 2012 Fourchette de prix d'exercice (\$)	DRN en cours (en milliers)	
	DRN	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
De 30,00 à 39,99	15 074	37,52

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

31 décembre 2012 Fourchette de prix d'exercice (\$)	DRN exerçables (en milliers)	
	DRN	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
De 30,00 à 39,99	1 700	36,98

DAAJ détenus par les employés de Cenovus

La société a comptabilisé un passif de 64 M\$ au 31 décembre 2012 (90 M\$ au 31 décembre 2011) dans l'état consolidé de la situation financière selon la juste valeur de tous les DAAJ détenus par les employés de Cenovus. La juste valeur a été estimée à la fin de la période selon le modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,28 %
Rendement de l'action prévu	2,58 %
Volatilité prévue ¹⁾	27,80 %
Cours de l'action ordinaire de Cenovus	33,29 \$

1) La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

La valeur intrinsèque des DAAJ acquis et détenus par les employés de Cenovus s'établissait à 45 M\$ au 31 décembre 2012 (43 M\$ en 2011).

Les tableaux suivants présentent l'information sur les DAAJ détenus par les employés de Cenovus au 31 décembre 2012 :

Au 31 décembre 2012 (en milliers)	DAAJ	DAAJR	Total	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	9 391	5 530	14 921	28,12
Attribués	-	-	-	-
Exercés contre paiement en trésorerie	(937)	(1 057)	(1 994)	28,52
Exercés en tant qu'options sur actions ordinaires	(683)	(641)	(1 324)	27,77
Perdus	(134)	(207)	(341)	26,77
Expirés	(11)	-	(11)	30,85
En cours à la fin de l'exercice	7 626	3 625	11 251	28,13
Exerçables à la fin de l'exercice	5 369	3 625	8 994	28,46

En ce qui concerne les options exercées au cours de l'exercice, le cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Cenovus à la date d'exercice se situait à 36,73 \$.

31 décembre 2012 Fourchette de prix d'exercice (\$)	DAAJ en cours (en milliers)			Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
	DAAJ	DAAJR	Total		
De 20,00 à 29,99	6 269	2 143	8 412	2,88	26,38
De 30,00 à 39,99	1 294	1 482	2 776	0,48	33,10
De 40,00 à 49,99	63	-	63	0,45	43,29
	7 626	3 625	11 251	2,27	28,13

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

31 décembre 2012 Fourchette de prix d'exercice (\$)	DAAJ exerçables (en milliers)			Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
	DAAJ	DAAJR	Total	
De 20,00 à 29,99	4 132	2 143	6 275	26,35
De 30,00 à 39,99	1 174	1 482	2 656	33,11
De 40,00 à 49,99	63	-	63	43,29
	5 369	3 625	8 994	28,46

Le cours de clôture de l'action ordinaire de Cenovus à la TSX au 31 décembre 2012 s'établissait à 33,29 \$.

DAAJ de remplacement d'Encana détenus par les employés de Cenovus

Cenovus doit rembourser à Encana les paiements en trésorerie que celle-ci a versés aux employés de Cenovus lorsque ces derniers ont exercé des DAAJ de remplacement d'Encana contre trésorerie. Aucun DAAJ de remplacement d'Encana additionnel ne sera attribué aux employés de Cenovus.

La société a comptabilisé un passif de 1 M\$ au 31 décembre 2012 (1 M\$ en 2011) dans l'état consolidé de la situation financière, selon la juste valeur de tous les DAAJ de remplacement d'Encana détenus par les employés de Cenovus. La juste valeur a été estimée à la fin de la période selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,21 %
Rendement de l'action prévu	3,86 %
Volatilité prévue ¹⁾	30,40 %
Cours de l'action ordinaire d'Encana	19,66 \$

1) La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique des actions cotées d'Encana.

La valeur intrinsèque des DAAJ de remplacement d'Encana acquis et détenus par les employés de Cenovus était de néant au 31 décembre 2012 (néant en 2011).

Les tableaux suivants présentent sommairement l'information sur les DAAJ de remplacement d'Encana détenus par les employés de Cenovus au 31 décembre 2012 :

31 décembre 2012 (en milliers)	DAAJ	DAAJR	Total	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	4 281	6 130	10 411	31,97
Exercés contre paiement en trésorerie	-	-	-	-
Exercés en tant qu'options sur actions ordinaires d'Encana	-	-	-	-
Perdus	(112)	(333)	(445)	31,04
Expirés	(1 008)	(1 236)	(2 244)	29,79
En cours à la fin de l'exercice	3 161	4 561	7 722	32,66
Exerçables à la fin de l'exercice	3 161	4 561	7 722	32,66

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

DAAJ en cours et exerçables (en milliers)

31 décembre 2012 Fourchette de prix d'exercice (\$)	DAAJ	DAAJR	Total	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
De 20,00 à 29,99	1 564	2 510	4 074	1,12	29,02
De 30,00 à 39,99	1 465	2 051	3 516	0,15	36,41
De 40,00 à 49,99	130	-	130	0,48	44,85
De 50,00 à 59,99	2	-	2	0,39	50,39
	3 161	4 561	7 722	0,66	32,66

Le cours de clôture des actions ordinaires d'Encana à la TSX au 31 décembre 2012 s'établissait à 19,66 \$.

DAAJ de remplacement de Cenovus détenus par les employés d'Encana

Encana doit rembourser à Cenovus les paiements en trésorerie que celle-ci a versés aux employés d'Encana lorsque ces derniers ont exercé des DAAJ de remplacement de Cenovus contre trésorerie. Aucune charge de personnel n'a été comptabilisée et aucun DAAJ de remplacement de Cenovus ne sera attribué aux employés d'Encana.

La société a comptabilisé un passif de 35 M\$ au 31 décembre 2012 (83 M\$ en 2011) dans l'état consolidé de la situation financière, selon la juste valeur de tous les DAAJ de remplacement de Cenovus détenus par les employés d'Encana, un compte débiteur d'un montant correspondant étant inscrit par Encana. La juste valeur a été estimée à la fin de la période selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,21 %
Rendement de l'action prévu	2,58 %
Volatilité prévue ¹⁾	27,80 %
Cours de l'action ordinaire de Cenovus	33,29 \$

1) La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

La valeur intrinsèque des DAAJ de remplacement de Cenovus acquis détenus par les employés d'Encana s'établissait à 22 M\$ au 31 décembre 2012 (32 M\$ au 31 décembre 2011).

Les tableaux suivants présentent l'information sur les DAAJ de remplacement de Cenovus détenus par les employés d'Encana au 31 décembre 2012 :

31 décembre 2012 (en milliers)	DAAJ	DAAJR	Total	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	3 935	5 751	9 686	28,96
Exercés contre paiement en trésorerie	(1 788)	(2 189)	(3 977)	28,69
Exercés en tant qu'options sur actions ordinaires	(8)	(12)	(20)	26,64
Perdus	(84)	(314)	(398)	27,67
Expirés	(30)	(32)	(62)	27,67
En cours à la fin de l'exercice	2 025	3 204	5 229	29,29
Exerçables à la fin de l'exercice	2 025	3 204	5 229	29,29

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

En ce qui concerne les options exercées au cours de l'exercice, le cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Cenovus à la date d'exercice se situait à 36,72 \$.

DAAJ en cours et exerçables (en milliers)

31 décembre 2012 Fourchette de prix d'exercice (\$)	DAAJ	DAAJR	Total	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
De 20,00 à 29,99	1 087	1 899	2 986	1,12	26,27
De 30,00 à 39,99	886	1 305	2 191	0,14	33,08
De 40,00 à 49,99	52	-	52	0,44	42,70
	2 025	3 204	5 229	0,70	29,29

Le cours de clôture de l'action ordinaire de Cenovus à la TSX au 31 décembre 2012 s'établissait à 33,29 \$.

B) Unités d'actions liées au rendement

Cenovus a attribué des unités d'actions liées au rendement (« UAR ») à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions liées au rendement destiné aux employés. Les UAR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Pour certaines UAR, le nombre d'UAR admissibles au paiement est établi sur une période de trois ans, en fonction de 30 % du nombre d'unités attribuées la première année, d'une autre tranche de 30 % la deuxième année et d'une dernière tranche de 40 % la troisième année. Les droits relatifs à toutes les UAR peuvent s'acquérir si le rendement prescrit à l'égard de certaines mesures clés prédéfinies est atteint. Les droits afférents aux UAR sont acquis après trois ans.

La société a comptabilisé un passif de 124 M\$ au 31 décembre 2012 (55 M\$ en 2011) dans l'état consolidé de la situation financière au titre des UAR, selon la valeur marchande de ses actions ordinaires au 31 décembre 2012. La valeur intrinsèque des UAR acquises était nulle aux 31 décembre 2012 et 2011 puisque les UAR sont payées à l'acquisition des droits.

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR détenues par les employés de Cenovus au 31 décembre 2012 :

(en milliers)	UAR
En cours au début de l'exercice	2 623
Attribuées	2 704
Annulées	(183)
Unités au lieu de dividendes	114
En cours à la fin de l'exercice	5 258

C) Unités d'actions différées

Aux termes de deux régimes d'unités d'actions différées, les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus peuvent recevoir des unités d'actions différées (« UAD ») dont chacune est l'équivalent d'une action ordinaire de la société. Les employés ont la possibilité de convertir en UAD 0 %, 25 % ou 50 % de leur prime annuelle. Les UAD s'acquièrent sur-le-champ, sont rachetées selon les conditions de l'entente et expirent le 15 décembre de l'année qui suit la cessation du mandat d'administrateur ou la cessation de l'emploi.

La société a comptabilisé un passif de 36 M\$ au 31 décembre 2012 (35 M\$ en 2011) dans l'état consolidé de la situation financière au titre des UAD, selon la valeur marchande de ses actions ordinaires au 31 décembre 2012. La valeur intrinsèque des UAD acquises égale leur valeur comptable puisque les UAD s'acquièrent au moment de l'attribution.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

Le tableau suivant présente un résumé de l'information sur les UAD détenues par les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus au 31 décembre 2012 :

(en milliers)	UAD
En cours au début de l'exercice	1 042
Attribuées aux administrateurs	64
Attribuées contre des primes annuelles	22
Unités au lieu de dividendes	30
Exercées	(74)
En cours à la fin de l'exercice	1 084

D) Total de la charge (l'économie) de rémunération fondée sur des actions

Le tableau suivant résume la charge (l'économie) de rémunération fondée sur des actions comptabilisée pour tous les régimes aux états consolidés des résultats et du résultat global à titre de charges opérationnelles et de frais généraux et frais d'administration :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
DRN	27	16	-
DAAJ détenus par les employés de Cenovus	(1)	24	45
DAAJ de remplacement d'Encana détenus par les employés de Cenovus	-	(8)	(20)
UAR	46	27	13
UAD	3	4	9
Total de la charge (l'économie) de rémunération fondée sur des actions	75	63	47

27. CHARGE DE PERSONNEL

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Salaires, primes et autres avantages à court terme	441	399	348
Régime de retraite à cotisations définies	14	13	11
Régime de retraite à prestations définies et AAPE	20	4	(1)
Rémunération fondée sur des actions (note 26)	75	63	47
	550	479	405

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (dirigeants et non dirigeants), les cadres dirigeants, les vice-présidents directeurs et les vice-présidents. La rémunération payée ou à payer s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Salaires, jetons de présence et avantages à court terme	27	25	22
Avantages postérieurs à l'emploi	7	3	2
Autres avantages à long terme	-	-	-
Rémunération fondée sur des actions	35	35	37
Total	69	63	61

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur actuelle des prestations de retraite futures accumulées durant l'exercice. La rémunération fondée sur des actions inclut les coûts comptabilisés au cours de l'exercice relativement aux options sur actions, aux DRN, aux DAAJ, aux UAR et aux UAD.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

29. PARTICIPATIONS DANS DES ACTIVITÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT

Le 2 janvier 2007, Cenovus est devenue partenaire à 50 % d'une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole lourd en Amérique du Nord. La coentreprise intégrée est constituée par l'intermédiaire de deux partenariats. L'entité en amont, FCCL Partnership, exerce des activités de mise en valeur et de production de pétrole brut et est sous contrôle conjoint avec ConocoPhillips. L'entité de raffinage, WRB Refining LP, comprend deux raffineries aux États-Unis et est centrée sur le raffinage du pétrole brut en pétrole raffiné et en produits chimiques. Le contrôle de WRB est partagé avec Phillips 66.

Cenovus comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de ces deux entreprises communes (selon la méthode de la consolidation proportionnelle), le résultat opérationnel de ces entités étant compris respectivement dans les secteurs Sables bitumineux et Raffinage et commercialisation. Les montants suivants sont inclus dans les états financiers consolidés de Cenovus relativement aux deux partenariats :

Comptes de résultat Exercices clos les 31 décembre	FCCL Partnership ¹⁾			WRB Refining LP ¹⁾		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Produits des activités ordinaires	3 132	2 364	1 829	9 160	8 672	6 624
Charges						
Marchandises achetées	-	-	-	7 339	7 223	6 095
Charges opérationnelles, frais de transport et de fluidification et profit (perte) réalisé lié à la gestion des risques	1 944	1 397	1 074	552	473	462
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 188	967	755	1 269	976	67
Amortissement et épuisement	303	205	210	135	130	86
Autres charges (produits)	1	(136)	20	4	(4)	13
Résultat net	884	898	525	1 130	850	(32)

¹⁾ FCCL Partnership et WRB Refining LP ne sont pas des entités fiscales distinctes. La responsabilité de l'impôt sur le résultat de ces deux sociétés incombe à leurs partenaires respectifs.

31 décembre	FCCL Partnership		WRB Refining LP	
	2012	2011	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	388	145	172	166
Autres actifs courants	761	792	1 111	1 236
Actif non courant	7 599	6 864	3 087	3 188
Passif courant	350	317	566	759
Passif non courant	137	83	58	73

L'engagement en capital par l'intermédiaire des entités sous contrôle conjoint s'établit comme suit :

31 décembre 2012	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Engagement en capital ¹⁾	268	34	44	40	2	1	389

¹⁾ Les contrats conclus au nom de FCCL Partnership et de WRB Refining LP sont reflétés à hauteur de la participation de 50 % de Cenovus.

31 décembre 2011	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Engagement en capital ¹⁾	179	58	11	2	3	-	253

¹⁾ Les contrats conclus au nom de FCCL Partnership et de WRB Refining LP sont reflétés à hauteur de la participation de 50 % de Cenovus.

Il n'existe aucun passif éventuel lié à la participation de la société dans les entités sous contrôle conjoint ou lié aux entités sous contrôle conjoint en tant que telles.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

30. STRUCTURE FINANCIÈRE

Les objectifs ciblés par Cenovus pour sa structure financière n'ont pas changé par rapport aux périodes précédentes. La structure financière de la société se compose des capitaux propres et de la dette. La dette comprend les emprunts à court terme ainsi que la partie courante et la partie non courante de la dette à long terme, à l'exclusion des montants relatifs à l'apport des sociétés de personnes à recevoir ou à payer. Dans la gestion de sa structure financière, Cenovus vise à maintenir une souplesse financière, à préserver son accès aux marchés des capitaux et à s'assurer d'être en mesure de financer la croissance générée en interne et les acquisitions potentielles tout en maintenant sa capacité à remplir ses obligations financières.

Cenovus surveille sa structure financière et ses besoins de financement, entre autres, à l'aide de ratios financiers non conformes aux PCGR, soit le ratio dette/capitaux permanents et le ratio dette/bénéfice avant intérêts, impôt et amortissement ajusté (« BAIIA ajusté »). Ces ratios sont des mesures de la santé financière générale de la société et sont utilisés pour gérer son endettement global.

Cenovus cible toujours un ratio dette/capitaux permanents entre 30 % et 40 % à long terme.

31 décembre	2012	2011
Dette à long terme	4 679	3 527
Capitaux propres	9 806	9 406
Capitaux permanents	14 485	12 933
Ratio dette/capitaux permanents	32 %	27 %

Cenovus continue de viser un ratio dette/BAIIA ajusté entre 1,0 et 2,0 à long terme.

31 décembre	2012	2011	2010
Dette	4 679	3 527	3 432
Résultat net	993	1 478	1 081
Ajouter (déduire) :			
Charges financières	455	447	498
Produits d'intérêts	(109)	(124)	(144)
Charge d'impôt sur le résultat	783	729	223
Amortissement et épuisement	1 585	1 295	1 302
Perte de valeur du goodwill	393	-	-
Coûts de prospection	68	-	-
(Profit) perte latent(e) sur la gestion des risques	(57)	(180)	(46)
(Profit) perte de change, montant net	(20)	26	(51)
(Profit) perte à la sortie d'actifs	-	(107)	(116)
Autre (profit) perte, montant net	(5)	4	(13)
BAIIA ajusté	4 086	3 568	2 734
Ratio dette/BAIIA ajusté	1,1 x	1,0 x	1,3 x

Cenovus a l'intention de conserver des cotes de crédit de premier ordre pour s'assurer de préserver son accès aux marchés de capitaux et de maintenir sa souplesse financière et être ainsi en mesure de financer ses programmes d'immobilisations, de remplir ses obligations financières et de financer ses acquisitions potentielles. Cenovus fera preuve de discipline en matière de capital et gèrera sa structure financière de façon à disposer de liquidités suffisantes à tous les stades du cycle économique. Pour gérer sa structure financière, Cenovus peut modifier ses dépenses d'investissement et ses charges opérationnelles ainsi que les dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions pour les annuler aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal de l'activité, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres d'emprunt, effectuer des prélèvements sur ses facilités de crédit ou rembourser la dette existante.

Au 31 décembre 2012, Cenovus se conformait à toutes les conditions de ses conventions d'emprunt.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

31. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les actifs et passifs financiers consolidés de Cenovus comprennent la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer, l'apport à la coentreprise à recevoir et à payer, les emprunts et les prêts aux partenaires, les actifs et passifs liés à la gestion des risques, les créances à long terme, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les actifs et passifs liés à la gestion des risques découlent de l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

A) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

En raison de leur échéance à court terme, la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer ainsi que les emprunts à court terme ont une juste valeur qui avoisine leur valeur comptable.

La juste valeur de l'effet à recevoir et à payer lié à l'apport à la coentreprise ainsi que celle des emprunts et des prêts aux partenaires et des créances à long terme se rapprochent de leur valeur comptable, en raison du caractère non négociable de ces instruments.

Les actifs et passifs liés à la gestion des risques sont comptabilisés à leur juste valeur estimative établie en fonction des prix cotés sur les marchés ou, en l'absence de tels prix, sur des indications et des prévisions des marchés provenant de tiers.

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti. La juste valeur estimative des emprunts à long terme a été établie en fonction des prix tirés de données sur le marché. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable de la dette à long terme de Cenovus comptabilisée selon la méthode du coût amorti se chiffrait à 4 679 M\$, et sa juste valeur, à 5 582 M\$ (valeur comptable de 3 527 M\$ et juste valeur de 4 316 M\$ au 31 décembre 2011).

B) Actifs et passifs liés à la gestion des risques

Aux termes de l'arrangement conclu, les positions de gestion des risques au 30 novembre 2009 ont été attribuées à Cenovus selon la proportion revenant à Cenovus des volumes connexes couverts par les contrats. Aux fins de cette attribution, Cenovus a passé avec Encana un contrat comportant les mêmes conditions que les ententes existantes qu'Encana a conclues avec des tiers. Toutes les positions prises après l'arrangement ont été négociées entre Cenovus et les tierces parties.

Position nette de gestion des risques

31 décembre	2012	2011
Actifs liés à la gestion des risques		
Actif courant	283	232
Actif non courant	5	52
	288	284
Passifs liés à la gestion des risques		
Passif courant	17	54
Passif non courant	1	14
	18	68
Actif (passif) net lié à la gestion des risques	270	216

Sommaire des positions de gestion des risques non dénouées

31 décembre	2012			2011		
	Actif	Passif	Montant net	Actif	Passif	Montant net
Prix des marchandises						
Pétrole brut	221	16	205	22	65	(43)
Gaz naturel	66	1	65	247	3	244
Électricité	1	1	-	15	-	15
Total de la juste valeur	288	18	270	284	68	216

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

Méthodes de calcul de la juste valeur nette des positions de gestion des risques non dénouées

31 décembre	2012	2011
Prix activement cotés (niveau 1)	120	226
Prix selon des données observables ou confirmées dans le marché (niveau 2)	150	(10)
Total de la juste valeur	270	216

Les prix activement cotés se rapportent à la juste valeur de contrats évalués à l'aide de prix cotés dans un marché actif. Les prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché s'entendent de la juste valeur de contrats évalués en partie à l'aide de prix cotés dans le marché et en partie avec des données observables et confirmées dans le marché.

Juste valeur nette des positions sur les prix des marchandises au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012	Volumes notionnels	Échéance	Prix moyen	Juste valeur
Contrats de pétrole brut				
Contrats à prix fixe				
Prix fixe du Brent ¹⁾	18 500 b/j	2013	110,36 \$ US/b	23
Prix fixe du Brent ¹⁾	18 500 b/j	2013	111,72 \$/b	33
Différentiel de prix WCS ²⁾	49 200 b/j	2013	(20,74) \$ US/b	145
Différentiel de prix WCS ²⁾	9 400 b/j	2014	(20,13) \$ US/b	5
Autres positions financières ³⁾				(1)
Juste valeur des positions sur le pétrole brut				205
Contrats de gaz naturel				
Contrats à prix fixe				
Prix fixe sur la NYMEX	166 Mpi ³ /j	2013	4,64 \$ US/kpi ³	66
Autres contrats à prix fixe ⁴⁾				(1)
Juste valeur des positions sur le gaz naturel				65
Contrats d'achat d'électricité				
Juste valeur des positions sur l'électricité				-

1) Les positions à prix fixe du Brent représentent des swaps à prix fixe du Brent ainsi que des swaps du WTI après sa conversion en Brent.

2) Cenovus a conclu des swaps à prix fixe pour protéger son brut lourd contre l'élargissement des différentiels de prix entre le pétrole léger et le pétrole lourd.

3) Les autres positions financières font partie des activités courantes de commercialisation de la production de la société.

4) Cenovus a conclu d'autres contrats à prix fixe pour se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix d'une zone de production à une autre et d'un point de vente à un autre.

Incidence sur le résultat des profits (pertes) réalisés et latents sur les positions de gestion des risques

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Profit (perte) réalisé¹⁾			
Pétrole brut	81	(135)	(17)
Gaz naturel	247	210	289
Raffinage	7	(14)	10
Électricité	1	7	(4)
	336	68	278
Profit (perte) latent²⁾			
Pétrole brut	247	106	(92)
Gaz naturel	(176)	38	152
Raffinage	1	7	(8)
Électricité	(15)	29	(6)
	57	180	46
Profit (perte) lié à la gestion des risques	393	248	324

1) Les profits et pertes réalisés liés à la gestion des risques sont comptabilisés dans le secteur opérationnel auquel se rapporte l'instrument dérivé.

2) Les profits et pertes latents liés à la gestion des risques sont constatés dans le secteur Activités non sectorielles et éliminations.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapprochement des positions de gestion des risques non dénouées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012

	2012		2011	2010
	Juste valeur	Total du profit (de la perte) latent	Total du profit (de la perte) latent	Total du profit (de la perte) latent
Juste valeur des contrats au début de l'exercice	216			
Variation de la juste valeur des contrats en cours au début de l'exercice et contrats conclus pendant l'exercice	393	393	248	324
Profit (perte) de change latent sur les contrats libellés en dollars US	(3)	-	-	-
Juste valeur des contrats dénoués pendant l'exercice	(336)	(336)	(68)	(278)
Juste valeur des contrats à la fin de l'exercice	270	57	180	46

Sensibilité aux prix des marchandises – Positions de gestion des risques

Le tableau suivant résume la sensibilité de la juste valeur des positions de gestion des risques de Cenovus aux fluctuations des prix des marchandises, toutes les autres variables demeurant constantes. La direction croit que les fluctuations des prix présentées dans le tableau ci-après constituent une mesure raisonnable de la volatilité. Les fluctuations de prix des marchandises sur les positions de gestion des risques en cours aux 31 décembre auraient pu entraîner la comptabilisation de profits (pertes) latents ayant une incidence sur le résultat avant impôt pour les exercices clos les 31 décembre comme suit :

Positions de gestion des risques en cours au 31 décembre 2012

Marchandise	Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut - prix de la marchandise	± 10 \$ US/b sur les couvertures basées sur le Brent et le WTI	(156)	156
Pétrole brut - prix différentiel	± 5 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production	111	(111)
Gaz naturel - prix de la marchandise	± 1 \$/kpi ³ sur les couvertures visant le gaz naturel basées sur les prix NYMEX	(55)	55
Gaz naturel - prix de base	± 0,10 \$/kpi ³ sur les couvertures visant le gaz naturel basées sur les prix de base	1	(1)
Prix de l'électricité	± 25 \$/MWh sur les couvertures visant l'électricité	19	(19)

Positions de gestion des risques en cours au 31 décembre 2011

Marchandise	Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut - prix de la marchandise	± 10 \$ US/b sur les couvertures basées sur le WTI	(214)	214
Pétrole brut - prix différentiel	± 5 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production	67	(67)
Gaz naturel - prix de la marchandise	± 1 \$/kpi ³ sur les couvertures basées sur les prix NYMEX et AECO	(160)	160
Gaz naturel - prix de base	± 0,10 \$/kpi ³ sur les couvertures visant le gaz naturel basées sur les prix de base	2	(2)
Prix de l'électricité	± 25 \$/MWh sur les couvertures visant l'électricité	19	(19)

C) Risques associés aux actifs et passifs financiers

Risque lié aux prix des marchandises

Le risque lié aux prix des marchandises découle de l'incidence que les fluctuations des prix futurs des marchandises pourraient avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers et passifs financiers. Afin d'atténuer son exposition au risque lié aux prix des marchandises, la société a conclu divers contrats d'instruments financiers dérivés. Le recours à ces instruments dérivés est régi par des politiques officielles et est assujéti aux limites fixées par le conseil d'administration. La société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Pétrole brut – La société a réduit à l'aide de swaps à prix fixe son exposition au risque de prix des marchandises lié à la vente de pétrole brut et à l'approvisionnement en condensat utilisé pour la fluidification. Cenovus conclut un

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

certain nombre de swaps et de contrats à terme afin de se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix entre le pétrole léger et le brut lourd.

Gaz naturel – Afin d'atténuer le risque lié aux prix du gaz naturel, la société conclut des swaps qui permettent de fixer le prix à la NYMEX. Pour se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix du gaz naturel dans diverses régions de production, Cenovus conclut certains swaps visant à gérer ces différentiels entre les régions de production et divers points de vente.

Électricité – La société a conclu un contrat d'instruments dérivés libellé en dollars canadiens, qui est en cours depuis le 1^{er} janvier 2007 pour une période de 11 ans, afin de gérer une partie des coûts de sa consommation d'électricité.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations contractuelles et amène de ce fait la société à subir une perte. Dans une optique de gestion des risques de crédit, le portefeuille de créances de la société est régi par des politiques de crédit approuvées par le conseil d'administration, et les pratiques en matière de crédit limitent les opérations selon la cote de solvabilité des contreparties. Les contrats sont conclus avec d'importantes institutions financières ou avec d'importantes contreparties commerciales, la plupart ayant une cote de solvabilité élevée. Une part substantielle des comptes débiteurs de la société provient de clients du secteur du pétrole et du gaz naturel et est exposée aux risques de crédit normaux du secteur. Aux 31 décembre 2012 et 2011, la quasi-totalité des comptes débiteurs de la société étaient en règle. Au 31 décembre 2012, 87 % (92 % en 2011) de l'exposition au risque de crédit associé aux comptes débiteurs et aux instruments financiers dérivés de Cenovus découlait de contreparties ayant une cote de solvabilité élevée.

Au 31 décembre 2012, Cenovus avait conclu des contrats avec deux contreparties (deux en 2011) dont la position de règlement nette, prise individuellement, représentait plus de 10 % de la juste valeur des contrats d'instruments financiers nets et des contrats sur marchandises nets qui se trouvaient dans le cours. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux comptes débiteurs et produits à recevoir, aux actifs liés à la gestion des risques, à l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise, aux prêts à recevoir des partenaires et aux créances à long terme correspond à la valeur comptable totale de ces éléments. La plus grande partie de ce risque de crédit se rapporte à des contreparties cotées A et plus. L'exposition de Cenovus à ses contreparties est acceptable et se conforme à sa politique de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que Cenovus éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements liés à des passifs financiers lorsqu'ils sont exigibles. Le risque de liquidité comprend également le risque que la société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs en temps opportun à un prix raisonnable. Cenovus gère son risque de liquidité en surveillant de près la trésorerie et la dette et en conservant un accès approprié au crédit. Comme il est indiqué à la note 30, Cenovus vise à long terme un ratio dette/capitaux permanents entre 30 % et 40 %, et un ratio dette/BAIIA ajusté entre 1,0 x et 2,0 x afin de gérer son endettement global. Cenovus entend conserver une note de première qualité à l'égard de ses titres de créance non garantis de premier rang.

Dans le cadre de la gestion des risques de liquidité, la société a accès à un large éventail de sources de financement, que ce soit au moyen de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, de facilités de crédit non encore utilisées, de papier commercial et des fonds disponibles aux termes de prospectus préalables. Au 31 décembre 2012, une somme de 3,0 G\$ de la facilité de crédit engagée était toujours à la disposition de Cenovus. De plus, Cenovus avait déposé un prospectus préalable canadien l'autorisant à émettre des titres d'un montant de 1,5 G\$, et il lui restait une capacité inutilisée de 750 M\$ US aux termes d'un prospectus préalable américain, sous réserve des conditions du marché.

Les tableaux qui suivent présentent le calendrier des sorties de trésorerie non actualisées liées aux passifs financiers :

2012	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	2 650	-	-	-	2 650
Passifs liés à la gestion des risques	17	1	-	-	18
Dette à long terme ¹⁾	254	1 263	432	7 051	9 000
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise ¹⁾	486	972	609	-	2 067
Autres ¹⁾	-	9	4	4	17

1) Capital et intérêts confondus, y compris la partie courante.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

2011	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	2 579	-	-	-	2 579
Passifs liés à la gestion des risques	54	14	-	-	68
Dette à long terme ¹⁾	208	1 230	343	5 182	6 963
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise ¹⁾	497	994	994	125	2 610
Autres ¹⁾	3	10	3	4	20

1) Capital et intérêts confondus, y compris la partie courante.

Risque de change

Le risque de change découle des fluctuations des taux de change qui peuvent avoir une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs ou passifs financiers de Cenovus. Comme Cenovus exerce ses activités principalement en Amérique du Nord, les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien peuvent avoir une incidence importante sur les résultats qu'elle présente.

Comme il est expliqué à la note 7, le profit (la perte) de change de Cenovus comprend principalement les profits et pertes de change latents liés à la conversion des titres d'emprunt libellés en dollars américains et émis au Canada et à la conversion de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars américains et émis au Canada. Au 31 décembre 2012, Cenovus avait émis au Canada des titres d'emprunt libellés en dollars américains totalisant 4 750 M\$ US (3 500 M\$ US en 2011 et 3 500 M\$ US en 2010) et disposait de 1 791 M\$ US (2 157 M\$ US en 2011 et 2 505 M\$ US en 2010) au titre de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars américains. À la même date, une variation de 0,01 \$ du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien aurait entraîné une variation (du profit) de la perte de change de 30 M\$ (13 M\$ en 2011 et 10 M\$ en 2010).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des variations des taux d'intérêt du marché qui peuvent avoir une incidence sur le résultat, les flux de trésorerie et les évaluations. Cenovus peut atténuer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant un portefeuille de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable.

Au 31 décembre 2012, une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la dette à taux variable n'aurait entraîné aucune augmentation ni diminution du résultat net (néant en 2011 et néant en 2010). Cette variation suppose que le montant des titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable ne change pas par rapport à celui qui est présenté aux dates respectives des états consolidés de la situation financière.

32. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Intérêts versés	342	357	423
Intérêts reçus	113	128	148
Impôt sur le résultat payé	304	-	62

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.
Exercice clos le 31 décembre 2012

33. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

Dans le cours normal des activités, la société a pris des engagements visant certains montants pour les cinq prochains exercices et par la suite, comme suit :

2012	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport par pipeline ¹⁾	145	209	378	403	675	8 130	9 940
Contrats de location simple (baux à construction)	109	106	112	110	104	1 602	2 143
Achats de produits	81	18	18	6	-	-	123
Engagements en capital ²⁾	320	54	61	53	6	2	496
Autres engagements à long terme	33	25	18	7	6	10	99
Total des paiements ³⁾	688	412	587	579	791	9 744	12 801
Ventes de produits à prix fixe	50	52	54	55	3	-	214

1) Certains des engagements liés au transport sont assujettis à l'approbation réglementaire.

2) Compte tenu des engagements liés aux entités sous contrôle conjoint.

3) Les contrats exécutés pour le compte de FCCL Partnership et de WRB Refining LP tiennent compte de la participation de 50 % de Cenovus.

2011	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport par pipeline ¹⁾	143	137	187	311	347	2 754	3 879
Contrats de location simple (baux à construction)	71	93	85	80	80	1 491	1 900
Achats de produits	19	18	19	19	6	-	81
Engagements en capital ²⁾	366	98	40	23	22	20	569
Autres engagements à long terme	5	4	1	1	-	1	12
Total des paiements ³⁾	604	350	332	434	455	4 266	6 441
Ventes de produits à prix fixe	52	54	56	57	60	3	282

1) Certains des engagements liés au transport sont assujettis à l'approbation réglementaire.

2) Compte tenu des engagements liés aux entités sous contrôle conjoint.

3) Les contrats exécutés pour le compte de FCCL Partnership et de WRB Refining LP tiennent compte de la participation de 50 % de Cenovus.

Au 31 décembre 2012, des lettres de crédit en cours totalisant 36 M\$ étaient émises à titre de garantie de l'exécution de certains contrats (17 M\$ en 2011).

De plus, la quote-part des engagements de Cenovus liés à son programme de gestion des risques est présentée à la note 31.

B) Éventualités

Actions en justice

Cenovus est partie à un nombre restreint d'actions en justice dans le cours normal de ses activités, et elle estime avoir constitué une provision suffisante à cet égard. Aucune action, considérée individuellement ou dans le cadre d'autres actions, n'est significative.

Passifs relatifs au démantèlement

Cenovus est responsable du démantèlement d'actifs à long terme à la fin de leur durée d'utilité. Cenovus a constaté un passif de 2 315 M\$ en se fondant sur les lois en vigueur et les coûts estimatifs à l'égard de ses biens de pétrole brut et de gaz naturel, à ses installations de raffinage et à ses installations du secteur des activités médianes. Les coûts réels pourraient différer des coûts estimatifs en raison de modifications des lois et de variations des coûts.

Questions d'ordre fiscal

Les règlements et les lois fiscales et leurs interprétations qui sont en vigueur ou ont cours dans les diverses administrations où Cenovus exerce ses activités changent continuellement. En conséquence, un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. La direction estime que la charge inscrite à l'égard des impôts est suffisante.

34. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Après le 31 décembre 2012, la direction a décidé de se défaire de ses biens de Lower Shaunavon et de certains de ses biens de Bakken en Saskatchewan. Le processus de vente publique devrait commencer vers la fin de février 2013. Le territoire associé à ces biens est relativement peu étendu et n'est pas suffisamment adaptable pour être significatif dans le portefeuille d'actifs de Cenovus. Les résultats opérationnels de ces biens sont comptabilisés par le secteur Hydrocarbures classiques.